



NOTICE ANNUELLE 2016

– Le 30 mars 2017 –

ECN CAPITAL CORP.

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS	3
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	4
Nom, adresse et constitution.....	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	5
Opérations stratégiques	6
Placement d'actions privilégiées	7
Ententes de financement.....	7
Notes de crédit.....	7
Dividendes.....	8
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	8
Segments verticaux d'ECN Capital.....	8
Stratégie de croissance	10
Concurrence.....	11
Modèle de financement	11
Employés	12
Convention de scission et convention de services de transition	12
DIVIDENDES	13
Dividendes sur les actions ordinaires	13
Dividendes sur les actions privilégiées.....	13
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	13
Généralités.....	13
Actions ordinaires.....	13
Actions privilégiées.....	13
NOTES	14
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	16
Actions ordinaires.....	16
Actions de série A	16
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	17
Administrateurs	17
Membres de la haute direction.....	18
Titres avec droit de vote	19
Conflits d'intérêts	19
PROMOTEUR.....	19
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	19
POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	19
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	20
INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	20
INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	20
Composition du comité d'audit	20
Politiques et procédures d'approbation préalable.....	21
Honoraires d'audit.....	21
CONTRATS IMPORTANTS	22
FACTEURS DE RISQUE.....	22
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	35
MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	A-1

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans la présente notice annuelle, à l'exception des énoncés portant sur des faits historiques, sont des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et peuvent contenir de l'information prospective. Ces énoncés sont fondés sur les attentes, les estimations, les projections, les hypothèses et les croyances internes actuelles d'ECN Capital Corp. (« ECN Capital » ou la « Société ») et de sa direction. Dans certains cas, des mots tels que « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « croire », « estimer », « pouvoir », « potentiel », « proposer » et d'autres mots similaires, des verbes au futur ou des énoncés indiquant que certains événements ou certaines conditions « pourraient survenir » ou « surviendront » permettent de repérer les énoncés prospectifs et l'information prospective. Les énoncés prospectifs sont fournis afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie d'ECN Capital à certaines dates et pour les périodes terminées à certaines dates et de donner de l'information au sujet des attentes et des plans actuels de la direction se rapportant à l'avenir, et le lecteur est prié de noter que ces énoncés pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Ces énoncés ne garantissent pas le rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective. Qui plus est, la présente notice annuelle pourrait comprendre des énoncés prospectifs et de l'information prospective attribués à des sources tierces du secteur. On ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs puisque rien ne garantit que les projets, intentions ou attentes sur lesquels ils sont fondés se concrétiseront. De par sa nature, l'information prospective comporte bon nombre d'hypothèses, de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, de nature générale ou spécifique, qui contribuent à la possibilité que les prédictions, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se concrétisent pas. Les énoncés prospectifs et l'information prospective qui figurent dans la présente notice annuelle ne sont valables qu'à la date de la présente notice annuelle.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective contenus dans la présente notice annuelle comprennent des énoncés portant notamment sur ce qui suit :

- les attentes d'ECN Capital à l'égard de ses produits, de ses dépenses et de ses activités;
- les besoins de liquidités prévus d'ECN Capital et ses autres besoins de financement;
- l'intégration par ECN Capital de toute acquisition future;
- les plans de croissance future d'ECN Capital, y compris la croissance découlant d'acquisitions;
- le rendement futur d'ECN Capital à la suite d'une aliénation de ses actifs (notamment la vente imminente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs), notamment sa capacité à réaffecter le capital ou le produit tiré de la vente à d'autres occasions de financement commercial ainsi que sa capacité à renforcer son bilan, à réduire son niveau d'endettement ou à accroître sa valeur comptable;
- les attentes d'ECN Capital à l'égard de ses volumes de nouveaux contrats de financement;
- la capacité d'ECN Capital de nouer des liens avec des fournisseurs et d'attirer de nouveaux clients et de développer et de maintenir des liens avec ses clients actuels;
- les taux de défaillance et les pertes sur créance prévus d'ECN Capital;
- la capacité d'ECN Capital de recruter et de fidéliser du personnel;
- les attentes d'ECN Capital à l'égard de la croissance dans certains segments verticaux dans lesquels elle exerce des activités;
- les estimations et les attentes d'ECN Capital à l'égard de ses résultats financiers, de sa capitalisation, de sa situation et de ses activités après l'opération de scission (définie ci-dessous) ainsi que de ses perspectives à titre de société indépendante;
- les incidences et les avantages prévus de l'opération de scission;
- les stratégies et les objectifs futurs d'ECN Capital;
- l'intention déclarée d'ECN Capital d'établir des fonds permettant aux investisseurs institutionnels d'avoir un accès direct à ses programmes de financement des fournisseurs exclusifs;
- la capacité d'ECN Capital de verser des dividendes sur ses actions ordinaires et ses actions privilégiées;
- la position concurrentielle d'ECN Capital et ses attentes à l'égard de la concurrence;
- les tendances et les défis prévus en ce qui concerne les activités d'ECN Capital et les marchés sur lesquels elle exerce des activités.

Même si ECN Capital estime que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit que ces attentes se révéleront exactes. ECN Capital ne peut garantir les résultats, les niveaux d'activité, le rendement ou les réalisations futurs. De plus, ni ECN Capital ni aucune autre personne n'assument de responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des énoncés prospectifs et de l'information prospective. Certains des risques et des autres facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté d'ECN Capital, qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs et l'information prospective contenus dans la présente notice annuelle comprennent notamment ceux qui sont présentés à la rubrique « *Facteurs de risque* ».

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

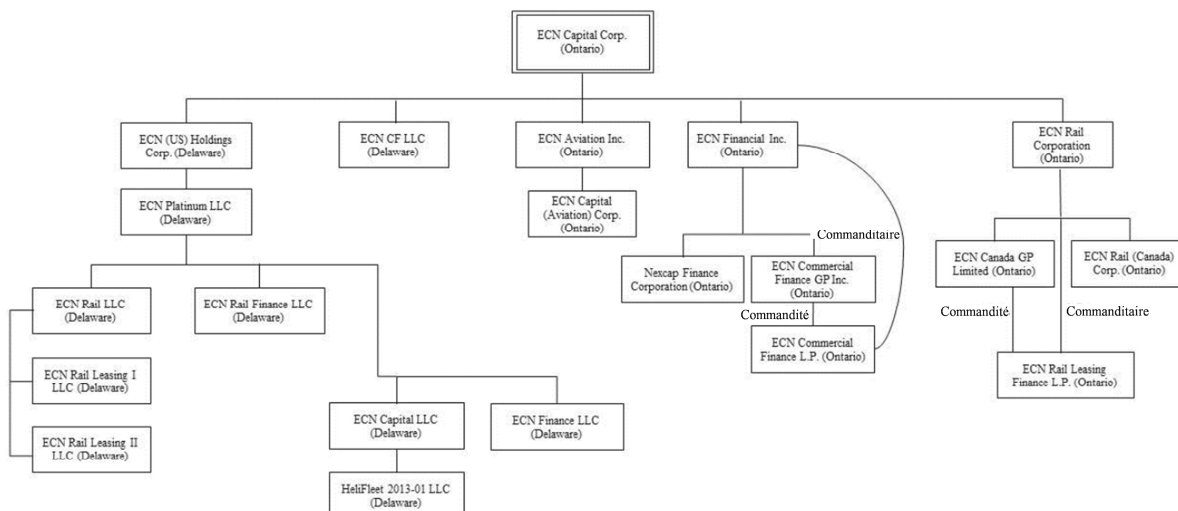
ECN Capital a été constituée en société sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « LSAO ») le 22 juillet 2016. Le siège social et bureau principal d'ECN Capital est situé au 161 Bay Street, Suite 3600, Toronto (Ontario) M5J 2S1. ECN prévoit déménager son siège social et bureau principal au 181 Bay Street, Suite 2800, Toronto (Ontario) M5J 2V1 en avril 2017.

Le 3 octobre 2016, ECN Capital, Element Financial Corporation (« Element ») et 2510204 Ontario Inc. ont réalisé l'opération de scission conformément à l'article 182 de la LSAO, aux termes de laquelle Element a été restructurée en deux sociétés ouvertes distinctes : (i) Element Fleet Management Corp. (« Element Fleet ») et (ii) ECN Capital. Dans le cadre de l'opération de scission, les porteurs d'actions ordinaires d'Element (les « actions ordinaires d'Element ») ont reçu en définitive une nouvelle action ordinaire d'Element Fleet et une nouvelle action ordinaire d'ECN Capital (une « action ordinaire ») en échange de chaque action ordinaire d'Element. Par suite de l'opération de scission et des opérations connexes, les activités de financement du commerce et des fournisseurs, de financement ferroviaire et de financement aéronautique d'Element et des membres de son groupe, y compris les actifs et les passifs s'y rapportant, ont été transférées à ECN Capital. Le 4 octobre 2016, ECN Capital a mis à jour ses statuts constitutifs. Les mentions d'ECN Capital comprennent l'entreprise de financement commercial (définie ci-dessous), telle qu'elle était exploitée avant l'opération de scission.

Avant la réalisation de l'opération de scission, ECN Capital n'avait aucun actif ni passif, n'exerçait aucune activité et n'avait émis aucune action de son capital-actions. Par suite de l'opération de scission, ECN Capital est devenue un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada. Les actions ordinaires d'ECN Capital ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « ECN » de façon régulière le 4 octobre 2016.

Le 1^{er} décembre 2016, ECN Capital a modifié ses statuts afin de prévoir la création de ses actions privilégiées à taux minimal de 6,50 % rajusté tous les cinq ans et à dividendes cumulatifs, série A (les « actions de série A ») et de ses actions privilégiées à taux variable et à dividendes cumulatifs, série B (les « actions de série B ») et, collectivement avec les actions de série A, les « actions privilégiées ». Voir la rubrique « *Développement général de l'activité — Placements d'actions privilégiées* ».

L'organigramme ci-dessous indique les liens entre la Société et ses filiales importantes (y compris leur territoire de constitution entre parenthèses) à la date des présentes. L'organigramme n'inclut pas les filiales qui seront vendues dans le cadre de la vente imminente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs (définie ci-dessous). Voir la rubrique « *Développement général de l'activité — Opérations stratégiques* ». Toutes ces filiales sont détenues en propriété exclusive.



Les actifs et les produits des activités ordinaires de toute filiale d'ECN Capital non incluse ne représentaient pas plus de 10 % des actifs d'ECN Capital ou ne généraient pas des produits des activités ordinaires représentant plus de 10 % du total des produits des activités ordinaires consolidés attribuables aux actifs d'ECN Capital au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date. Dans l'ensemble, ces filiales ne représentaient pas 20 % des actifs d'ECN Capital ou du total des produits des activités ordinaires consolidés attribuables aux actifs d'ECN Capital au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

ECN Capital exerce actuellement ses activités partout en Amérique du Nord dans trois segments verticaux du marché du financement d'équipement : le financement du commerce et des fournisseurs, le financement ferroviaire et le financement aéronautique commercial (l'« entreprise de financement commercial »). ECN Capital monte des financements pour une vaste gamme d'équipement et d'actifs immobilisés, qui prennent la forme de prêts garantis, de contrats de location-financement, de contrats de vente conditionnelle et de contrats de location-exploitation. ECN Capital obtient la vaste majorité de ses contrats de financement du commerce et des fournisseurs par l'intermédiaire de relations ou de programmes avec des fournisseurs, dans le cadre desquels elle assure le montage de ses affaires en signant des contrats cadres de crédit-bail et de services avec les clients utilisateurs finaux. ECN Capital assure le montage de ses contrats de location et de ses prêts dans l'industrie ferroviaire dans le cadre du programme de financement de Trinity (défini ci-dessous) ainsi que de montages directs.

ECN Capital se démarque des prêteurs traditionnels tels que les banques et les sociétés de financement en ce sens (i) qu'elle offre des services choisis de financement reposant sur l'actif plutôt que des prêts tous frais compris et fournit des services importants à l'égard de l'utilisation des actifs financés; (ii) qu'elle obtient ses contrats principalement par l'entremise des relations qu'elle entretient avec des fournisseurs ou des programmes qu'elle conclut avec des fabricants d'équipement; (iii) qu'elle finance ses activités en obtenant des engagements auprès d'investisseurs institutionnels plutôt qu'en acceptant des dépôts du public; et (iv) qu'elle gère des fonds de financement d'équipement au nom d'investisseurs institutionnels.

ECN Capital est dirigée par Steven Hudson, son chef de la direction. M. Hudson compte plus de 30 ans d'expérience et de succès dans l'industrie du financement d'équipement et d'actifs, y compris tout récemment en tant que chef de la direction d'Element de 2011 jusqu'à la réalisation de l'opération de scission. Au cours de son mandat à ce titre, Element est devenue l'une des sociétés de gestion de parcs de véhicules et de financement d'équipement les plus importantes en Amérique du Nord, faisant croître son portefeuille d'actifs d'environ 50,0 M\$ à environ 24,0 G\$ par suite de nombreuses acquisitions, notamment l'acquisition de l'entreprise de services de gestion de parcs de véhicules de PHH Corporation en 2014 en contrepartie de 1,4 G\$ US ainsi que l'acquisition des activités de gestion de parcs de véhicules de GE Capital Corporation aux États-Unis, au Mexique, en Australie et en Nouvelle-Zélande en 2015 en contrepartie de 8,9 G\$, ainsi qu'au moyen d'une croissance interne importante. M. Hudson a auparavant été chef de la direction de Newcourt Credit Group Inc., société dont il est le fondateur,

pendant 14 ans. Sous sa gouverne, Newcourt a fait un premier appel public à l'épargne au début de 1994, a réalisé de nombreuses acquisitions et a connu une croissance interne importante avant de fusionner avec The CIT Group, Inc. en 1999. Sous la gouverne de M. Hudson, Newcourt a réalisé diverses acquisitions, notamment celles d'AT&T Capital Corporation, de Services financiers Commcorp Inc. (CIBC Equipment Leasing) et des activités de financement d'actifs de Lloyd's Bank, et elle a accru son portefeuille d'actifs de financement, celui-ci étant passé à environ 35,0 G\$ au moment de sa vente à CIT Group.

ECN Capital dispose d'une équipe de haute direction expérimentée, les membres de la haute direction chevronnés qui dirigent chacun de ses principaux segments verticaux ayant des décennies d'expérience diversifiée dans l'industrie du financement d'équipement et du financement d'actifs. ECN Capital met à profit l'expérience approfondie de son équipe de direction dans l'industrie du financement d'équipement pour maintenir et développer ses relations et ses programmes avec des fournisseurs d'équipement et ses relations directes avec les clients.

Avant la réalisation de l'opération de scission et à la suite d'un examen stratégique de son entreprise de financement aéronautique mené au début de 2016, ECN Capital a décidé d'abandonner la majorité de ses activités de financement aéronautique inscrites au bilan et de vendre, de gérer jusqu'à son échéance ou de transférer à un fonds aéronautique futur son portefeuille d'actifs aéronautiques.

Opérations stratégiques

Les acquisitions et aliénations importantes et les opérations stratégiques suivantes relatives à ECN Capital ont été réalisées au cours des trois dernières années :

- Vente imminente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs. Le 21 février 2017, ECN Capital a annoncé qu'elle avait conclu une convention d'achat d'actifs afin de vendre son entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs (l'« entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs ») à PNC Bank, National Association (« PNC ») pour un produit en espèces d'environ 1,253 G\$ US, soit une prime d'environ 16,5 % par rapport à la valeur comptable des actifs de 1,075 G\$ US. Les actifs vendus par ECN Capital comprennent un portefeuille de contrats de crédit-bail et de prêts dans les secteurs de la construction, du transport, des produits industriels, des franchises et de la technologie. Dans le cadre de la vente, PNC s'est engagée à offrir un emploi à tous les employés de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs d'ECN Capital et a conservé le bail des bureaux existants situés à Horsham, en Pennsylvanie. La vente est assujettie aux conditions de clôture et aux approbations usuelles, et sa clôture devrait avoir lieu d'ici la fin du premier trimestre. Pour de plus amples renseignements sur les opérations qui mèneront à la vente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs, voir la note 25 des états financiers audités consolidés d'ECN Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (les « états financiers de 2016 »).
- Opération de scission. Le 16 février 2016, le conseil d'administration d'Element a approuvé un plan en vue de scinder Element en deux sociétés ouvertes distinctes (l'« opération de scission »). Le plan prévoyait que la partie d'Element et de ses filiales constituant l'entreprise de financement commercial serait scindée de la structure organisationnelle existante pour devenir une société ouverte nouvellement créée appelée ECN Capital Corp. L'entreprise de gestion de parcs de véhicules d'Element (l'« entreprise de gestion de parcs de véhicules ») continue d'être exploitée au sein de la structure organisationnelle existante, qui a été renommée Element Fleet Management Corp. La scission d'Element pour former ECN Capital et Element Fleet a été mise en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal; elle a été approuvée lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires d'Element le 20 septembre 2016 et a obtenu l'approbation définitive de la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 21 septembre 2016. L'opération de scission a pris effet le 3 octobre 2016 et les actions ordinaires d'ECN Capital ont commencé à être négociées de façon régulière le 4 octobre 2016.
- Fond aéronautique commercial d'Element. Le 22 juin 2015, Element a procédé à la clôture d'un placement de billets de série 2015-1 d'ECAF I Ltd. de 1,21 G\$ US. Element a structuré la formation d'ECAF I Ltd. et a trouvé les coinvestisseurs institutionnels tiers dans les titres de capitaux propres d'ECAF I Ltd. La Société agit également à titre d'administrateur permanent du Fonds ECAF I et a retenu les services de BBAM Aviation Services Limited, membre du même groupe que BBAM Limited Partnership, pour qu'elle agisse à

titre d'agent serveur à l'égard du portefeuille aux termes d'un contrat pluriannuel. Le placement de titres adossés à des actifs comprenait trois tranches de billets, dont deux catégories (représentant 87 % de l'ensemble des billets) étaient notées A (sf) par Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») et A- (sf) par Fitch Ratings, Inc. (« Fitch »), et les billets restants étaient notés BBB (sf) par S&P et BBB (sf) par Fitch. Les billets sont garantis par un portefeuille d'aéronefs commerciaux de passagers fabriqués par Boeing Company et Airbus Group SE.

- Alliance stratégique avec Trinity. Le 9 décembre 2013, la Société a établi avec Trinity Industries Inc. (« Trinity ») le programme de financement de Trinity afin de conclure avec celle-ci des opérations de crédit-bail au cours d'une période de deux ans (et a ensuite renouvelé ce programme en octobre 2015 pour une période supplémentaire de quatre ans). Aux termes du programme de financement de Trinity, ECN Capital et Trinity ont formé une alliance stratégique dans le cadre de laquelle ECN Capital se voit offrir de temps à autre des occasions de conclure des opérations de crédit-bail à l'égard de wagons de chemin de fer fabriqués par Trinity. Trinity offre également à ECN Capital le droit de prendre en charge des opérations de financement de wagons de chemin de fer à des conditions financières dont les parties conviennent au moment de l'offre. Aux termes du programme de financement de Trinity, (i) Trinity Rail Asset Management Company, LLC fournit à ECN Capital de nouvelles affaires et des services-conseils généraux, y compris de l'aide pour analyser le rendement opérationnel et financier des actifs ferroviaires (définis ci-dessous) et des conseils sur la situation des marchés des wagons de chemin de fer et du crédit-bail connexe, et (ii) Trinity est responsable de l'exploitation, de l'entretien et du service pour le compte d'ECN Capital à l'égard des actifs ferroviaires.

Placement d'actions privilégiées

Le 2 décembre 2016, ECN Capital a réalisé un placement par voie de prise ferme de 4 000 000 d'actions privilégiées à taux minimal de 6,50 % rajusté tous les cinq ans et à dividendes cumulatifs, série A de la Société, au prix de 25,00 \$ l'action de série A, pour un produit brut global d'environ 100,0 M\$. Les actions de série A sont convertibles, dans certaines circonstances, à raison de une pour une en actions de série B. Le produit net tiré du placement a été affecté au montage et au financement, directement et indirectement, d'actifs de financement et aux besoins généraux de l'entreprise.

Ententes de financement

Dans le cadre de l'opération de scission et aux termes d'une convention de crédit datée du 23 septembre 2016, un syndicat de prêteurs et la Banque de Montréal, à titre d'agent administratif, maintiennent une facilité de crédit renouvelable de rang supérieur de 2,5 G\$ US échéant le 30 septembre 2019 (la « facilité de crédit de rang supérieur ») en faveur d'ECN Capital et d'ECN Capital US Holdings Corp., filiale américaine en propriété exclusive d'ECN Capital, à titre d'emprunteurs. Cette facilité procure des avances libellées en dollars américains et en dollars canadiens et peut servir aux besoins généraux de l'entreprise, y compris au financement de ses actifs de financement actuels et futurs. Une partie de l'avance initiale consentie aux termes de la facilité de crédit de rang supérieur a été affectée au remboursement d'une dette intersociétés envers Element Fleet. Au 31 décembre 2016, la Société avait accès à un financement inutilisé et disponible de 1,6 G\$ aux termes de la facilité de crédit de rang supérieur.

Notes de crédit

- Note de KBRA. Le 3 octobre 2016, après la réalisation de l'opération de scission, Kroll Bond Rating Agency (« KBRA ») a attribué la note d'émetteur « BBB » à ECN Capital avec une perspective stable. Le 21 février 2017, après l'annonce de la vente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs, KBRA a confirmé la note d'émetteur « BBB » d'ECN Capital avec une perspective stable. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Notes ».
- Note de DBRS. Le 3 octobre 2016, après la réalisation de l'opération de scission, DBRS Limited (« DBRS ») a attribué la note d'émetteur « BBB (bas) » à ECN Capital avec une tendance stable. Le 22 février 2017, après l'annonce de la vente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs, DBRS a confirmé la note d'émetteur « BBB (bas) » d'ECN Capital avec une tendance stable. Les actions de

série A ont également reçu la note Pfd-3 (bas) de DBRS. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Notes ».

Dividendes

Après la réalisation de l'opération de scission, le conseil d'ECN Capital a approuvé un dividende trimestriel initial de 0,01 \$ par action ordinaire en circulation. Voir la rubrique « Dividendes ».

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Segments verticaux d'ECN Capital

ECN Capital a organisé ses activités et son exploitation autour de trois segments verticaux principaux : (i) le financement du commerce et des fournisseurs, (ii) le financement ferroviaire et (iii) le financement aéronautique.



Financement du commerce et des fournisseurs

Le segment vertical du financement du commerce et des fournisseurs d'ECN Capital offre des services au segment du financement intermédiaire de l'industrie du financement d'équipement. Le segment du financement du commerce et des fournisseurs fournit, de concert avec des fabricants et des distributeurs, des solutions de financement et de crédit-bail à des utilisateurs finaux exerçant des activités dans les secteurs du transport, de la construction, du commerce, de la production industrielle, des soins de santé, du franchisage, des technologies, des produits de bureau et de l'énergie. Le segment du financement intermédiaire comprend le financement pour l'acquisition d'équipement dont la valeur s'échelonne d'environ 10 000 \$ à plus de 10,0 M\$. De façon générale, l'industrie canadienne du financement d'équipement est servie par trois participants principaux : des sociétés de crédit-bail indépendantes comme ECN Capital, des sociétés de financement captives appartenant à des fabricants et à des distributeurs et des banques.

ECN Capital s'est fixé quatre objectifs clés pour le développement de son entreprise de financement du commerce et des fournisseurs : (i) cibler des segments déterminés du marché du financement d'équipement et établir des unités d'exploitation distinctes pour couvrir chacun de ces segments; (ii) évaluer des occasions d'accroître ses activités de financement des fournisseurs en multipliant les relations avec ceux-ci; (iii) continuer d'augmenter ses capacités de montage de financement d'équipement au moyen d'une croissance interne et d'acquisitions ciblées; et (iv) évaluer des occasions de monétiser des actifs lorsque les évaluations sont favorables.

ECN Capital obtient principalement ses actifs de financement d'équipement directement dans le cadre de ses relations ou de ses programmes avec des fournisseurs d'équipement. Contrairement à bon nombre de ses concurrents, ECN Capital ne s'en remet pas à des tiers courtiers pour l'obtention de ses affaires. Afin d'assurer la qualité de ses actifs de financement d'équipement, ECN Capital met l'accent sur la solvabilité du preneur à bail ou de l'emprunteur final, sur la valeur des actifs financés et sur la solvabilité du fournisseur. Le segment vertical du financement du commerce et des fournisseurs, qui a réuni une équipe de vente chef de file dans l'industrie, compte des employés couvrant le Canada et possède des bureaux à Mississauga, à Montréal et à Calgary.

Le 21 février 2017, ECN Capital a annoncé qu'elle avait conclu une convention en vue de vendre son entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs à PNC pour un produit en espèces d'environ

1,253 G\$ US. Dans le cadre de l'opération, PNC s'est engagée à offrir un emploi à tous les employés de l'entreprise et à conserver le bail immobilier à l'égard des bureaux d'exploitation existants. Voir la rubrique « *Développement général de l'activité — Opérations stratégiques* ».

ECN Capital continuera d'exercer des activités sur le marché canadien du financement du commerce et des fournisseurs et tentera d'établir des alliances transfrontalières avec des fournisseurs qui ne sont pas incompatibles avec la convention d'achat conclue avec PNC. Au 31 décembre 2016, l'actif de l'entreprise canadienne de financement du commerce et des fournisseurs s'élevait à environ 1,0 G\$.

Financement ferroviaire

Le segment vertical du financement ferroviaire mise sur les relations avec des fabricants d'équipement ferroviaire pour offrir du crédit-bail et d'autres financements garantis pour l'industrie ferroviaire nord-américaine. Les occasions de financement sont obtenues par l'entremise du canal de montage direct de la Société et de la participation au marché secondaire. Le segment du financement ferroviaire a été créé en décembre 2013 lorsqu'Element a conclu avec Trinity, fabricant de wagons de chemin de fer de premier plan en Amérique du Nord, une alliance stratégique appelée le programme de financement de Trinity. Le programme a été renouvelé en octobre 2015 pour une période supplémentaire de quatre ans.

Aux termes d'un programme de financement des fournisseurs (le « programme de financement de Trinity ») conclu avec Trinity, ECN Capital se voit offrir des occasions de conclure avec Trinity et/ou des membres du même groupe qu'elle des contrats de crédit-bail (les « contrats de crédit-bail ») à l'égard de wagons de chemin de fer fabriqués par Trinity (les « wagons de chemin de fer » et, avec les contrats de crédit-bail, les « actifs ferroviaires »). Les contrats de crédit-bail pris en charge par ECN Capital sont conformes aux critères de diversification établis par Element au moment de la conclusion du programme de financement de Trinity.

Les actifs ferroviaires que Trinity offre à ECN Capital aux termes du programme de financement de Trinity comprennent des contrats de crédit-bail visant des wagons de chemin de fer nouvellement fabriqués, des wagons de chemin de fer existants et des achats auprès de tiers sur le marché secondaire déterminés par Trinity et sont choisis en fonction de critères de diversification préétablis, notamment des limites quant au type de wagon, à l'utilisation, à la durée du contrat de crédit-bail, à l'âge moyen et à la qualité de crédit du preneur à bail. Trinity offre des actifs ferroviaires admissibles à ECN Capital à l'occasion. Trinity et ECN Capital se rencontrent trimestriellement afin de faire rapport et de se consulter sur les affaires importantes et les questions relatives aux processus aux termes du programme de financement de Trinity.

Les preneurs à bail aux termes du programme de financement de Trinity comprennent des entités notées par S&P (ou, dans certains cas, des entités dont les sociétés mères et/ou les membres du même groupe sont notés par S&P) et/ou par une autre agence de notation, ainsi que des entités non notées.

Selon les procédures de Trinity, les wagons de chemin de fer sont loués à un client de Trinity aux termes d'un contrat cadre de crédit-bail à l'égard des wagons de chemin de fer qui précise les conditions générales applicables à la location de tous les wagons de chemin de fer devant être loués à ce client, et un ou plusieurs avenants ou suppléments décrivant les wagons de chemin de fer particuliers devant être loués par le client ainsi que la durée et les taux locatifs applicables à ces wagons de chemin de fer sont conclus à l'occasion. L'avenant intègre les conditions du contrat cadre de crédit-bail à l'égard des wagons de chemin de fer qui, avec ces conditions intégrées, atteste et constitue un contrat de crédit-bail.

Trinity offre également à ECN Capital le droit de prendre en charge des opérations de financement de wagons de chemin de fer à des conditions financières dont les parties conviennent au moment de l'offre. Aux termes du programme de financement de Trinity : (i) Trinity Rail Asset Management Company, LLC fournit à ECN Capital de nouvelles affaires et des services-conseils généraux, y compris de l'aide pour analyser le rendement opérationnel et financier des actifs ferroviaires et des conseils sur la situation des marchés des wagons de chemin de fer et du crédit-bail connexe; et (ii) Trinity est responsable de l'exploitation, de l'entretien et du service pour le compte d'ECN Capital à l'égard des actifs ferroviaires.

Depuis 2015, ECN Capital a également établi des capacités de montage direct en mettant sur pied une équipe spécialisée dans l'investissement ferroviaire qui travaille à partir de bureaux à Toronto et à Chicago.

L'équipe a pour mandat de trouver à l'interne des occasions d'investissement dans des actifs ferroviaires, y compris des wagons de chemin de fer nouvellement fabriqués, des wagons de chemin de fer existants et des achats auprès de tiers sur le marché secondaire. Les structures et les conditions des opérations de crédit-bail visant les actifs ferroviaires et les preneurs à bail contreparties à ces opérations sont assujettis à des critères de diversification et d'investissement semblables à ceux du programme de financement de Trinity. ECN Capital est chargée de superviser tous les aspects de la gestion d'actifs ferroviaires à l'égard des wagons de chemin de fer achetés par l'entremise de son canal de montage direct et sur le marché secondaire, mais elle a conclu une convention avec un tiers afin qu'il fournisse certains services de gestion de wagons de chemin de fer.

Les fondamentaux des actifs ferroviaires comprennent : une longue durée de vie économique; la production de flux de trésorerie prévisibles et stables grâce à des contrats de crédit-bail à long terme; une forte demande prévue pour le remplacement des wagons de chemin de fer vieillissants; de faibles taux de défaillance en raison de la solvabilité élevée des débiteurs; et un faible risque de valeur résiduelle.

Au début de 2016, la direction a décidé de réduire ou de reporter les montages effectués dans le cadre du programme de financement de Trinity de même que ses activités de montage direct afin de bien se positionner pour tirer parti des occasions qui se présentent sur le marché secondaire. Compte tenu des fondamentaux des actifs ferroviaires susmentionnés, ECN Capital continue de rechercher des occasions stratégiques et d'évaluer des structures de propriété optimales pour son entreprise de financement ferroviaire.

Financement aéronautique

Dans le passé, le segment vertical du financement aéronautique fournissait du crédit-bail et d'autres mécanismes de financement garantis à l'égard d'avions d'affaires et d'hélicoptères et du financement pour des sommes de l'ordre de 5,0 M\$ à 150,0 M\$. ECN Capital assurait le montage de ces importantes opérations de financement de longue durée grâce à des équipes de spécialistes compétents en financement aéronautique qui ont établi des réseaux de contacts avec des fabricants et des utilisateurs finaux de divers types d'équipement. À la suite d'un examen stratégique de ses activités de financement aéronautique mené au début de 2016, l'entreprise de financement commercial a décidé d'abandonner la majorité de ses activités de financement aéronautique inscrites au bilan et de vendre, de gérer jusqu'à son échéance ou de transférer à un fonds aéronautique futur son portefeuille d'actifs aéronautiques. En 2016, ECN Capital a réduit le portefeuille de 395 M\$ en effectuant des ventes d'actifs, des réductions d'activités contractuelles et des remboursements anticipés de clients.

En juin 2015, la direction a procédé à la clôture d'un placement de titres de créance de 1,21 G\$ US pour ECAF I Ltd. garanti par un portefeuille d'aéronefs commerciaux de passagers fabriqués par Boeing Company et Airbus Group SE. Element a structuré la formation du Fonds ECAF I et a trouvé les coinvestisseurs institutionnels tiers dans les titres de capitaux propres d'ECAF I Ltd.

Stratégie de croissance

Depuis plus de 30 ans, la direction d'ECN Capital met en œuvre une stratégie de déploiement rentable du capital dans des catégories d'actifs qui constituent le secteur du financement spécialisé. Cette stratégie comprend quatre principaux éléments :

1. Bâtir de solides entreprises de financement spécialisé qui savent croître et prospérer même pendant les cycles difficiles et saisir les occasions qui se présentent au sein d'un cadre déterminé en vue de maximiser les rendements tout au long du cycle;
2. Monter et gérer des portefeuilles d'actifs financiers dotés de caractéristiques de rendement, de croissance et de crédit qui génèrent constamment des rendements rajustés en fonction du risque supérieurs pour les porteurs d'actions ordinaires (les « actionnaires »);
3. Développer des entreprises vigoureuses à l'interne et par l'acquisition d'entreprises bien positionnées sur le plan concurrentiel pour compléter les banques et les investisseurs institutionnels;

4. Mettre au point des structures du capital optimales qui ouvrent l'accès à des sources de financement par emprunt et par capitaux propres.

La stratégie de croissance d'ECN Capital relative à son entreprise de financement commercial inscrite au bilan repose sur quatre initiatives générales : (i) miser sur des occasions internes et des occasions de montage direct en tirant parti des relations qu'elle a bâties avec des clients et en continuant à augmenter ses capacités existantes en Amérique du Nord; (ii) établir de nouvelles relations et de nouveaux programmes stratégiques avec des fabricants, des concessionnaires et des distributeurs; (iii) rechercher et réaliser des acquisitions susceptibles d'étendre le réseau de relations avec des fournisseurs et des concessionnaires; et (iv) mettre à profit des occasions de monétiser des actifs lorsque les évaluations sont favorables.

Concurrence

Les marchés d'ECN Capital sont très concurrentiels et sont caractérisés par divers facteurs concurrentiels selon les segments verticaux et les régions géographiques.

Les concurrents d'ECN Capital dans le segment du financement commercial au Canada comprennent d'autres sociétés de financement d'équipement indépendantes et des banques régionales et nationales. Les concurrents servent ce marché soit par le canal de distribution direct, où l'utilisateur final de l'équipement est le client principal, soit par le canal de montage des fournisseurs, où le fabricant de l'équipement ou le réseau du concessionnaire/distributeur est le client principal.

ECN Capital s'estime bien placée pour rivaliser avec ses concurrents parce qu'elle dispose d'une équipe de direction chevronnée ayant des antécédents de succès, d'un accès aux capitaux, d'une équipe de vente interne très expérimentée et nombreuse qui est apte à répondre rapidement à la clientèle et qui a une approche de structuration créative, de solides relations avec des consommateurs finaux et des fournisseurs ainsi que de partenariats avec des institutions financières.

Dans le segment du financement ferroviaire et aéronautique, les concurrents d'ECN Capital comprennent des intermédiaires reconnus pour leur expertise dans l'organisation et la structuration de portefeuilles composés de ces actifs spécialisés.

Lorsqu'elle considère les activités de gestion d'actifs dans une perspective générale, ECN Capital s'attend à ce que ses concurrents comprennent des gestionnaires d'actifs axés sur le capital-investissement, notamment des gestionnaires d'actifs non traditionnels du marché des moyennes capitalisations exerçant des activités au Canada et aux États-Unis. ECN Capital rivalisera sur ce marché pour l'obtention d'opérations et de fonds au cas par cas en usant de sa connaissance approfondie de la valeur des actifs dans les divers cycles économiques et de ses relations bien établies avec des investisseurs institutionnels reconnus pour leur participation à des structures de financement.

Modèle de financement

La stratégie de financement utilisée pour les divers actifs de financement commercial inscrits au bilan dont ECN Capital assure le montage est dictée par la nature des actifs de financement commercial sous-jacents et par un souci d'efficacité d'exécution. Les principales sources de financement d'ECN Capital sont : (i) les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation; (ii) les titrisations; (iii) les syndications; (iv) les emprunts garantis renouvelables, comme la facilité de crédit de rang supérieur; (v) les ventes d'actifs; et (vi) les capitaux propres.

Divers facteurs influent sur la décision de financement, dont la taille, la durée et la nature des actifs de financement d'équipement sous-jacents ainsi que toute limite imposée par les sources de financement, y compris, dans certains cas, des limites de concentration par débiteur et par actif. Il se peut que les stratégies de financement d'ECN Capital exposées ci-dessous ne constituent pas l'unique source de financement pour une unité d'exploitation donnée. Une importante mesure de la liquidité d'ECN Capital est la capacité de celle-ci de maintenir des sources de financement diversifiées pour soutenir ses activités. ECN Capital emploie également une stratégie de financement symétrique basée sur la durée et les taux d'intérêt à l'égard de ses ententes de financement garanties. Pour de plus amples renseignements au sujet des sources de financement de la Société, voir les états financiers de 2016 et le rapport de gestion annuel d'ECN Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (le « rapport de gestion

de 2016 »). Les états financiers de 2016 et le rapport de gestion de 2016 peuvent être consultés sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse www.sedar.com.

Le modèle de financement d'ECN Capital pour ses segments verticaux s'établit comme suit :

Financement du commerce et des fournisseurs – Les unités d'exploitation du financement du commerce et des fournisseurs assurent le montage d'actifs qui satisfont à des critères de qualité d'investissement et de durée et qui sont financés au moyen d'emprunts garantis renouvelables, de titrisations, de facilités de financement établies auprès de certaines sociétés d'assurance-vie canadiennes et de syndications.

Financement ferroviaire – Les actifs de financement ferroviaire sont des actifs de longue durée et de grande valeur et sont financés initialement au moyen d'emprunts garantis renouvelables, qui sont ensuite remboursés par l'émission de billets adossés à des actifs garantis par des actifs ferroviaires. Par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive indirectes, ECN Capital a établi un programme de titrisation pour financer les actifs ferroviaires. Dans le cadre de ce programme, les filiales d'ECN Capital émettent des billets garantis liés à de l'équipement ferroviaire qui sont garantis par des actifs ferroviaires canadiens, américains et mexicains. Il existe plusieurs catégories de billets, dont des billets de rang supérieur notés A (sf) par S&P. ECN Capital prévoit financer des actifs ferroviaires supplémentaires montés dans le cadre du programme de financement de Trinity par des émissions supplémentaires de billets garantis liés à de l'équipement ferroviaire.

Financement aéronautique – Dans le passé, les opérations de financement aéronautiques étaient habituellement financées au moyen d'emprunts garantis renouvelables et de financement syndiqué. Comme il a été indiqué précédemment, ECN Capital abandonne ses activités de financement aéronautique inscrites au bilan auxquelles ces ententes de financement s'appliquent.

Employés

ECN Capital compte environ 230 employés aux États-Unis et au Canada. Aucun des employés d'ECN Capital n'est partie à une convention collective, et il n'y a jamais eu d'arrêt de travail (y compris pendant la période où l'entreprise de financement commercial était exploitée par Element). ECN Capital a conclu des contrats d'emploi, de non-sollicitation et de non-concurrence avec chacun des membres de sa haute direction et de ses monteurs. ECN Capital estime qu'elle entretient de solides relations avec ses employés et considère ses employés comme un important avantage concurrentiel. Dans le passé, ECN Capital a réussi à conserver ses employés clés, y compris les membres de son équipe de haute direction. L'équipe de haute direction d'ECN Capital possède une connaissance approfondie du financement d'équipement et de l'industrie des services financiers indépendants en général.

Dans le cadre de la vente imminente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs à PNC, cette dernière s'est engagée à offrir un emploi à tous les employés (y compris les membres de la haute direction) de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs d'ECN Capital. Voir la rubrique « *Développement général de l'activité — Opérations stratégiques* ». Après la réalisation de la vente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs, ECN Capital comptera environ 130 employés.

Convention de scission et convention de services de transition

Element et ECN Capital ont conclu une convention de scission datée du 3 octobre 2016 (la « convention de scission »), une convention de services de transition datée du 3 octobre 2016 (la « convention de services de transition ») et diverses ententes accessoires qui prévoient, entre autres, les modalités du transfert de l'entreprise de financement commercial et certaines dispositions régissant la scission de l'entreprise de gestion de parc de véhicules et de l'entreprise de financement commercial.

Aux termes de la convention de scission, Element et ECN Capital ont conclu la convention de services de transition aux termes de laquelle elles ont convenu de se fournir l'une à l'autre, sur une base transitoire, certains services fiscaux, comptables, financiers et immobiliers afin de faciliter le transfert ordonné de l'entreprise de financement commercial à ECN Capital et la transformation d'ECN Capital en une société ouverte.

DIVIDENDES

La déclaration et le versement de dividendes sont laissés à la seule appréciation du conseil d'administration de la Société (le « conseil ») et peuvent varier en fonction d'une multitude de facteurs et de conditions. Le conseil examine périodiquement la politique en matière de dividendes d'ECN Capital à la lumière des bénéfices et de la situation financière de la Société et d'autres facteurs pertinents. Voir la rubrique « *Facteurs de risque* ».

Dividendes sur les actions ordinaires

Le 3 octobre 2016, ECN Capital a déclaré un dividende trimestriel initial de 0,01 \$ par action ordinaire en circulation. Un dividende trimestriel de 0,01 \$ par action ordinaire a été déclaré le 7 mars 2017 et est payable le 14 avril 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2017.

Dividendes sur les actions privilégiées

Conformément aux modalités des actions de série A, les porteurs ont le droit de recevoir des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes, lorsque le conseil de la Société en déclare, à compter de la date d'émission (soit le 2 décembre 2016) jusqu'au 31 décembre 2021, exclusivement, qui sont payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année au taux annuel de 1,625 \$ par action. Un dividende trimestriel de 0,52979 \$ par action de série A a été déclaré le 7 mars 2017 et est payable le 31 mars 2017 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 20 mars 2017.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Généralités

Le capital autorisé d'ECN Capital se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Au 6 mars 2017, il y avait 387 172 622 actions ordinaires et 4 000 000 d'actions de série A émises et en circulation et il n'y avait aucune action de série B émise et en circulation. Le texte qui suit résume les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées (en tant que catégorie).

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire confère à son porteur (i) une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exception des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie d'actions déterminée ont le droit de voter), (ii) le droit de recevoir, sous réserve des droits des porteurs d'une autre catégorie d'actions, les dividendes déclarés par ECN Capital, et (iii) le droit de recevoir, sous réserve des droits des porteurs d'une autre catégorie d'actions, le reliquat des biens d'ECN Capital en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée d'ECN Capital.

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le prix de base rajusté estimatif pour un actionnaire participant résident (au sens donné à ce terme dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction d'Element Financial Corporation datée du 28 juillet 2016) de chaque action ordinaire d'Element Financial Corporation détenue immédiatement avant la réalisation du plan d'arrangement prévu par la loi donnant effet à l'opération de scission devrait être attribué comme suit : 79,44 % à l'action ordinaire d'Element Fleet Management Corp. et 20,56 % à l'action ordinaire d'ECN Capital reçues par un actionnaire participant résident conformément au plan d'arrangement prévu par la loi. Pour de plus amples renseignements, voir le communiqué d'ECN Capital daté du 19 octobre 2016.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées d'ECN Capital peuvent être émises à l'occasion en une ou en plusieurs séries. Les administrateurs d'ECN Capital peuvent fixer, avant leur émission, le nombre d'actions privilégiées de chaque série, la désignation ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions privilégiées de chaque série, notamment les droits de vote, le droit aux dividendes (qui peuvent être cumulatifs ou non cumulatifs et variables ou fixes) ou le mode de calcul de ces dividendes, les dates de versement de ces dividendes, les conditions

de rachat ou d'achat, les droits de conversion et les droits en cas de liquidation ou de dissolution d'ECN Capital, les dispositions relatives au fonds d'amortissement et les autres dispositions, le tout sous réserve de la délivrance d'un certificat de modification énonçant la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachés aux actions privilégiées de la série en question.

Les actions privilégiées de chaque série auront, pour ce qui est du versement des dividendes et de la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou forcée, d'ECN Capital, égalité de rang avec les actions privilégiées de toute autre série et priorité de rang par rapport aux actions ordinaires. Si un montant de dividendes cumulatifs (déclarés ou non) ou de dividendes non cumulatifs déclarés ou un montant payable à l'occasion d'une distribution de l'actif qui constitue un remboursement de capital à l'égard des actions privilégiées d'une série n'est pas entièrement versé, les actions privilégiées de cette série conféreront à leurs porteurs le droit de recevoir, au même titre que les porteurs d'actions privilégiées de toute autre série, la quote-part de ces dividendes et de ces montants qui leur revient.

Actions de série A et actions de série B

Les porteurs des actions de série A ont le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclare, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes au taux annuel de 1,625 \$ l'action, payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année pendant la période à taux fixe initiale jusqu'au 31 décembre 2021, exclusivement. Le taux de dividende sera rajusté le 31 décembre 2021 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du Canada comportant une durée à l'échéance de cinq ans majoré de 5,44 %, étant entendu que ce taux de dividende ne sera en aucun cas inférieur à 6,50 %. En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée d'ECN Capital, les porteurs des actions de série A ont le droit de recevoir un montant de 25,00 \$ par action de série A, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés jusqu'à la date du paiement ou de la répartition, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt) avant que tout montant ne soit payé ou que tout actif de la Société ne soit distribué aux porteurs des actions de rang inférieur par rapport aux actions de série A pour ce qui est du remboursement du capital.

ECN Capital peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série A le 31 décembre 2021 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt). Sous réserve du droit d'ECN Capital de racheter les actions de série A comme il est décrit dans la phrase précédente, les porteurs d'actions de série A ont le droit de convertir leurs actions en actions de série B, sous réserve de certaines conditions, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série B auront le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclarera, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à taux variable payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours majoré de 5,44 %, étant entendu que ce taux de dividende ne sera en aucun cas inférieur à 6,50 %. Ils ont aussi le droit de convertir leurs actions de série B en actions de série A, sous réserve de certaines conditions, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite. ECN Capital peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série B à une date quelconque après le 31 décembre 2021 moyennant le paiement d'un montant en espèces pour chaque action ainsi rachetée (i) de 25,00 \$ dans le cas des rachats effectués le 31 décembre 2026 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite (chacune, une « date de rachat des actions de série B »), ou (ii) de 25,50 \$ dans le cas des rachats effectués à toute date qui n'est pas une date de rachat des actions de série B après le 31 décembre 2021, dans chaque cas majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt).

NOTES

Les renseignements concernant les notes de crédit ci-après sont fournis en ce qui a trait généralement aux coûts de financement, à la situation de trésorerie et aux activités de la Société. Plus précisément, les notes de crédit influent sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court terme et à long terme et peuvent avoir une incidence sur le coût de ce financement.

DBRS Limited

Le 3 octobre 2016, après la réalisation de l'opération de scission, DBRS a attribué la note d'émetteur « BBB (bas) » à ECN Capital avec une tendance stable et la note Pfd-3 (bas) aux actions de série A. Le 22 février 2017, après l'annonce de la vente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs, DBRS a confirmé la note d'émetteur « BBB (bas) » d'ECN Capital avec une tendance stable.

DBRS a différents échelons de notation pour les notes attribuées aux sociétés et aux actions privilégiées. L'approche de notation de DBRS est fondée sur une combinaison de facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les descriptions qui suivent sont tirées de renseignements rendus publics par DBRS.

L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur, qui se traduit par une « note d'émetteur ». Les notes d'émetteur portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, et l'échelle de ces notes s'étend de la catégorie AAA (meilleure qualité de crédit) à la catégorie D (titres hautement spéculatifs). La note BBB vient au quatrième rang des 10 catégories de DBRS. Contrairement aux notes attribuées à des titres donnés ou à des catégories de titres, les notes d'émetteur sont fondées sur l'entité elle-même, sans tenir compte de la sûreté ou du rang. Une note d'émetteur de BBB (bas) signifie que l'émetteur présente une qualité de crédit adéquate, que la capacité de l'émetteur de s'acquitter de ses obligations financières est jugée acceptable, et que l'émetteur pourrait être vulnérable à des événements futurs. Sauf pour les catégories AAA et D, DBRS utilise également les désignations « élevé » ou « faible » pour indiquer la position relative d'un émetteur au sein d'une catégorie de notation donnée tandis que l'absence de désignation indique que la note se situe au milieu de la catégorie.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. L'échelle va de Pfd-1 (qualité de crédit supérieure) à D (défaut) et chaque catégorie de notation est assortie des sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. La note Pfd-3 vient au troisième rang des six catégories de DBRS. Les actions privilégiées dont la note est Pfd-3 (bas) offrent une qualité de crédit suffisante et, bien que la protection des dividendes et du capital soit encore jugée acceptable, l'entité émettrice est considérée comme plus sensible aux changements défavorables des conditions financières et économiques et il pourrait aussi exister d'autres facteurs défavorables qui nuiraient à la protection de la dette. La note Pfd-3 (bas) vise généralement des sociétés dont les obligations de rang supérieur sont notées aux niveaux les plus élevés de la catégorie BBB.

Les tendances de notation fournissent une indication quant à l'opinion de DBRS relativement aux perspectives de la notation en question. Une tendance « stable » signifie qu'il est peu probable qu'une note soit modifiée.

Notation de KBRA

Le 3 octobre 2016, après la réalisation de l'opération de scission, KBRA a attribué la note d'émetteur « BBB » à la Société avec une perspective stable. Le 21 février 2017, après l'annonce de la vente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs, KBRA a confirmé la note d'émetteur « BBB » d'ECN Capital avec une perspective stable. Les descriptions qui suivent sont tirées de renseignements rendus publics par KBRA.

Les notes de crédit de KBRA se situent dans une échelle de notation du crédit à long terme allant de AAA à D, soit de la qualité la plus élevée à la qualité la plus faible. La note « BBB » vient au quatrième rang des 10 catégories de notation de KBRA. La note « BBB » signifie que KBRA a établi que l'émetteur était une entité de qualité moyenne présentant un certain risque de perte en cas d'événements de crédit. Les émetteurs et les obligations faisant partie de cette catégorie peuvent subir des pertes sur créance dans un contexte de crise. KBRA peut ajouter les modificateurs « + » ou « - » aux notes de l'échelle allant de AA à CCC afin d'indiquer, respectivement, des niveaux de risque réduits ou accrus au sein de la catégorie plus large; KBRA peut également attribuer des perspectives de notation, soit l'un des quatre états suivants : positives, négatives, stables ou en évolution.

Les notes de crédit de KBRA visent à illustrer la probabilité d'un cas de défaut et la gravité de la perte en cas de défaut, et mettent particulièrement l'accent sur la probabilité d'un cas de défaut dans les catégories de notation supérieures. Pour ce qui est des obligations, la gravité de la perte est établie notamment en fonction du rang de la créance. En règle générale, les notes d'émetteur supposent une gravité de la perte qui correspond à une créance ordinaire de rang supérieur.

Généralités

Les notes accordées à un titre ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ni de conserver les titres en question et peuvent à tout moment faire l'objet d'une modification ou d'un retrait par l'agence de notation du crédit. Les notes de crédit pourraient ne pas refléter l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres. La Société ne peut garantir qu'une note demeurera en vigueur pendant une certaine période, ni que l'agence de notation ne la modifiera pas ou ne la retirera pas entièrement dans l'avenir.

La Société a payé les honoraires d'usage aux agences de notation indiquées ci-dessus dans le cadre des notations susmentionnées.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les tableaux ci-dessous présentent les cours extrêmes intrajournaliers de chaque catégorie de titres émis et en circulation d'ECN Capital inscrits à la cote de la TSX et les volumes des opérations sur ceux-ci pour les périodes indiquées.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « ECN ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des actions ordinaires à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle depuis que ces actions ont commencé à être négociées de façon régulière le 4 octobre 2016 jusqu'au 29 mars 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Mars (1 ^{er} au 29).....	3,70	3,37	32 873 530
Février.....	3,70	2,97	43 795 735
Janvier.....	3,30	3,03	28 943 089
Décembre.....	3,36	2,95	25 520 452
Novembre.....	3,22	2,60	49 987 814
Octobre (4 au 31).....	3,59	2,85	93 633 395

Actions de série A

Les actions de série A sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « ECN.PR.A ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des actions de série A à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle depuis que ces actions ont commencé à être négociées le 2 décembre 2016 jusqu'au 29 mars 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Mars (1 ^{er} au 29).....	25,32	24,73	388 445
Février.....	24,94	24,25	293 638
Janvier.....	24,41	23,88	315 810
Décembre (2 au 31).....	24,65	23,50	903 656

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant donne le nom, la province ou l'État et le pays de résidence et l'occupation principale de chaque administrateur de la Société en date des présentes. Tous les administrateurs sont élus au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires ou nommés aux termes des dispositions des règlements et des lois applicables de la Société et ils demeurent en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à l'élection ou à la nomination d'un remplaçant, sous réserve de leur démission anticipée.

Administrateurs

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Poste principal
William Lovatt ^{(1), (2), (3)} Winnipeg (Manitoba) Canada	2016	Président du conseil d'ECN Capital; avant l'opération de scission, président du conseil d'administration d'Element de mars 2015 à octobre 2016; auparavant vice-président directeur et chef des finances de Great West Lifeco Inc., de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de London Life, Compagnie d'Assurance-vie et de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie de 1997 à 2015 (carrière de 35 ans chez La Great-West).
Steven Hudson ^{(3), (7)} Toronto (Ontario) Canada	2016	Chef de la direction d'ECN Capital depuis octobre 2016; avant l'opération de scission, chef de la direction d'Element de mars 2011 à octobre 2016; auparavant chef de la direction de Cameron Capital Corporation de 2005 à 2010; fondateur et ancien chef de la direction de Groupe Crédit Newcourt Inc.
Gordon Giffin ^{(2), (7)} Atlanta (Géorgie) États-Unis	2016	Associé principal et président du groupe de pratique américain Politique publique et réglementaire et coprésident de l'équipe du secteur de l'énergie à l'échelle mondiale de Dentons LLP, cabinet d'avocats international; avant l'opération de scission, administrateur d'Element; 19 ^e ambassadeur des États-Unis au Canada de 1997 à 2001.
Pierre Lortie ^{(3), (6), (7)} St-Lambert (Québec) Canada	2016	Conseiller principal en affaires chez Dentons LLP, cabinet d'avocats international; avant l'opération de scission, administrateur d'Element; administrateur du Groupe Canam et de Minéraux rares Quest Ltée; a auparavant occupé des postes de haute direction chez Bombardier jusqu'en décembre 2003, notamment celui de président de Bombardier Transport, de Bombardier Capital, de Bombardier International et de Bombardier Aéronautique, Avions régionaux.
David Morris ^{(1), (4)} Beaconsfield (Québec) Canada	2016	Ancien associé chez Deloitte & Touche s.r.l., cabinet d'experts-comptables international, où il a travaillé pendant plus de 41 ans (à la retraite).
Bradley Nullmeyer ⁽³⁾ Toronto (Ontario) Canada	2016	Chef de la direction d'Element Fleet; avant l'opération de scission, président d'Element depuis 2012; auparavant cochef de la direction d'OTEC Research de 2007 à 2012, cofondateur de Newcourt et principal responsable des acquisitions, des programmes de financement des fournisseurs et des coentreprises de cette société et président, Financement des fournisseurs de CIT USA.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Poste principal
Paul Stoyan ^{(1), (2), (5)} Toronto (Ontario) Canada	2016	Président du conseil de Gardiner Roberts LLP, cabinet d'avocats canadien; avant l'opération de scission, administrateur d'Element.

Notes :

- (1) Membre du comité d'audit.
(2) Membre du comité de la rémunération et de la gouvernance.
(3) Membre du comité du crédit et des risques.
(4) Président du comité d'audit.
(5) Président du comité de la rémunération et de la gouvernance.
(6) Président du comité du crédit et des risques.
(7) L'ambassadeur Giffin a été administrateur d'Abitibowater Inc. du 29 octobre 2007 jusqu'à sa démission le 22 janvier 2009; en avril 2009, Abitibowater Inc. et certaines de ses filiales américaines et canadiennes ont déposé des requêtes volontaires devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware afin de bénéficier d'une protection en vertu des dispositions du chapitre 11 et du chapitre 15 du *Bankruptcy Code* des États-Unis, en sa version modifiée, et ont demandé la protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* auprès de la Cour supérieure du Québec au Canada. Steven Hudson a été administrateur de Herbal Magic Inc., qui a été réputée avoir fait une cession de biens en vertu des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) le 11 août 2014, et de 8942595 Canada Inc., société ayant remplacé Herbal Magic Inc., qui a fait une cession de biens en vertu de la législation sur la faillite le 11 août 2015. Pierre Lortie a été jusqu'en juin 2015 président du conseil de Biocéan Canada Inc. qui, le 10 octobre 2014, a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

Membres de la haute direction

Nom et province ou État et pays de résidence	Poste principal
Steven Hudson Toronto (Ontario) Canada	Chef de la direction d'ECN Capital depuis octobre 2016; avant l'opération de scission, chef de la direction d'Element de mars 2011 à octobre 2016; auparavant chef de la direction de Cameron Capital Corporation de 2005 à 2010; fondateur et ancien chef de la direction de Groupe Crédit Newcourt Inc.
Jim Nikopoulos Toronto (Ontario) Canada	Chef de l'exploitation d'ECN Capital depuis octobre 2016; avant l'opération de scission, vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire d'Element; auparavant vice-président principal et chef du contentieux et actuellement président du conseil d'administration de TeraGo Inc.; auparavant associé chez Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Grier Colter ⁽¹⁾ Toronto (Ontario) Canada	Chef des finances d'ECN Capital depuis mars 2017; auparavant vice-président directeur d'ECN de janvier 2017 à mars 2017; avant d'entrer au service d'ECN Capital, vice-président et trésorier de La Société Canadian Tire et chef des finances d'Uranium One Inc.; a auparavant occupé des postes de haute direction chez Société aurifère Barrick et Corporation Solutions Moneris.
David McKerroll Toronto (Ontario) Canada	Président, Activités aéronautiques et ferroviaires d'ECN Capital depuis octobre 2016; avant l'opération de scission, président, Activités aéronautiques et ferroviaires d'Element; auparavant cochef de la direction d'OTEC Research de 2007 à 2013; auparavant chef de la direction de groupe de CIT Capital Finance, cofondateur de Groupe Crédit Newcourt Inc. et président de Newcourt Capital.

Note :

- (1) Le 7 mars 2017, la Société a nommé Grier Colter à titre de chef des finances d'ECN Capital en remplacement de Michel Béland, qui a quitté la Société le 7 mars 2017.

Titres avec droit de vote

Au 6 mars 2017, les administrateurs et les dirigeants d'ECN Capital avaient collectivement, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de 14 215 945 actions ordinaires, soit 3,7 % des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs et des membres de la haute direction d'ECN Capital sont des dirigeants et des administrateurs d'autres sociétés ouvertes et fermées ou ont des liens avec de telles autres sociétés. Ces liens peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts avec ECN Capital à l'occasion. La LSAO exige, entre autres, que les administrateurs et les membres de la haute direction d'ECN Capital agissent avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts d'ECN Capital, qu'ils communiquent tout intérêt personnel qu'ils peuvent avoir dans un contrat ou une opération d'importance qui est projeté avec ECN Capital et, dans le cas des administrateurs, qu'ils s'abstiennent de voter à titre d'administrateur à l'égard de l'approbation d'un tel contrat ou d'une telle opération. Si des conflits d'intérêts surviennent, ils seront réglés conformément aux dispositions de la LSAO.

À la date des présentes, la Société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts important, existant ou potentiel, entre elle et l'un de ses administrateurs ou dirigeants.

PROMOTEUR

Aux termes des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, Element Fleet pourrait avoir été considérée comme un promoteur d'ECN Capital au cours des deux derniers exercices clos, du fait qu'elle a pris l'initiative de fonder ECN Capital afin de mettre en œuvre l'opération de scission.

À la date des présentes, Element Fleet n'a pas la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de titres de capitaux propres avec droit de vote ou d'autres titres de capitaux propres d'ECN Capital ou de ses filiales.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance d'ECN Capital, sauf comme il est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, aucun administrateur ou membre de la haute direction d'ECN Capital, aucune personne ou société qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable ou le contrôle de plus de 10 % des titres en circulation d'ECN Capital et aucune personne qui a des liens avec ceux-ci ni aucun membre de leur groupe respectif n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours des derniers trois exercices clos qui a eu ou qui devrait avoir un effet important sur ECN Capital ou ses filiales.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Dans le cours normal des activités, ECN Capital et certaines de ses filiales sont parties à des poursuites. ECN Capital considère que chacune de ces poursuites constitue une question juridique usuelle connexe à l'entreprise qu'elle ou ses filiales exploitent. Bien qu'ECN Capital ne puisse établir l'issue définitive des réclamations en cours, en fonction de ses connaissances actuelles, elle ne prévoit pas que l'issue définitive de ces poursuites aura une incidence défavorable importante sur son bénéfice consolidé, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : (i) aucune amende ou sanction n'a été imposée à ECN Capital par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières; (ii) il n'y a eu aucune amende ou sanction imposée par un tribunal ou par un organisme de réglementation à ECN Capital qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement; et (iii) ECN Capital n'a conclu aucun règlement amiable devant un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les transferts des actions ordinaires et des actions privilégiées peuvent être effectués aux bureaux principaux de l'agent des transferts, agent chargé de la tenue des registres et agent payeur des dividendes de la Société, Services aux investisseurs Computershare inc., à Toronto (Ontario).

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe d'ECN Capital. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a déclaré être indépendant relativement à ECN Capital au sens du Code de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit du conseil (le « comité d'audit ») est chargé de superviser les pratiques comptables et d'information financière de la Société ainsi que les audits des états financiers de la Société, en plus de mettre sur pied et de superviser la fonction d'audit interne et de s'acquitter des responsabilités et des obligations énoncées dans les règles du comité d'audit. Les membres du comité d'audit sont David Morris (président), William Lovatt et Paul Stoyan. Tous les membres du comité d'audit sont indépendants (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »)) et aucun de ceux-ci ne reçoit, directement ou indirectement, d'autre rémunération d'ECN Capital que celle qui est versée pour l'exercice des fonctions de membre du conseil et de ses comités. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du Règlement 52-110). Le texte intégral des règles du comité d'audit est joint en tant qu'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Outre leur expérience générale des affaires, les membres du comité d'audit possèdent la formation et l'expérience pertinentes à l'exercice de leurs fonctions de membre du comité d'audit suivantes :

David Morris

M. Morris a été nommé au conseil d'ECN Capital en octobre 2016 après la réalisation de l'opération de scission et est président du comité d'audit. M. Morris a récemment quitté son poste d'associé d'audit principal chez Deloitte & Touche s.r.l. après avoir travaillé pendant plus de 41 ans dans ce cabinet. Il est diplômé de l'Université McGill. Il possède une vaste expérience dans l'audit d'institutions financières et de sociétés ouvertes mondiales. M. Morris a travaillé en étroite collaboration avec la haute direction de ces sociétés et avec leurs comités d'audit dans le cadre de diverses missions spéciales portant sur des fusions et acquisitions, des contrôles diligents et des opérations complexes. Il a aussi acquis un solide bagage en travaillant avec des sociétés inscrites auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, notamment sur des questions de contrôles internes à l'égard de l'information financière. M. Morris a agi à titre de conseiller auprès de membres de la haute direction et d'administrateurs tout au long de sa carrière.

William Lovatt

M. Lovatt est président du conseil d'ECN Capital et membre du conseil d'administration d'Element Fleet. Il est membre du comité d'audit, du comité de la rémunération et de la gouvernance et du comité du crédit et des risques du conseil. M. Lovatt siège également au conseil d'administration d'Element depuis décembre 2014 et y apporte 40 ans d'expertise en matière d'investissement et de haute direction. M. Lovatt est l'un des hauts dirigeants les plus respectés dans le secteur des services financiers au Canada, ayant été vice-président directeur et chef des finances de Great-West Lifeco Inc., de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de London Life, Compagnie d'Assurance-vie et de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. M. Lovatt s'est joint à La Great-West en 1979 et a occupé divers postes au service des placements de l'assureur avant d'être nommé chef des finances. M. Lovatt a siégé au Conseil de surveillance de la normalisation comptable de 2000 à 2008 et, en 2009, à la suite de la crise financière mondiale, il s'est vu demander par le gouvernement du Canada de participer au comité consultatif sur la liquidité dans les marchés des capitaux du ministère des Finances. M. Lovatt a obtenu un baccalauréat en commerce (avec spécialisation) de la University of Saskatchewan en 1975 et le titre d'analyste financier agréé en 1983, et il est devenu Fellow (comptable général accrédité) en 2003.

M. Stoyan a été nommé au conseil d'ECN Capital en octobre 2016 après la réalisation de l'opération de scission et est membre du comité d'audit et président du comité de la rémunération et de la gouvernance. Il est président du conseil de Gardiner Roberts LLP, cabinet d'avocats canadien. M. Stoyan exerce en droit des affaires, axant sa pratique sur les fusions et acquisitions, le financement des entreprises et la gouvernance. Il a beaucoup travaillé avec diverses sociétés du secteur des technologies et les a aidées dans le cadre de multiples opérations transfrontalières, de premiers appels publics à l'épargne et de l'établissement et de l'application de régimes de gouvernance. M. Stoyan siège au conseil d'administration d'Enghouse Systems Limited, société de génie logiciel ouverte cotée à la TSX. Auparavant, il a siégé au conseil d'administration de l'École nationale de ballet du Canada et du Centre canadien d'éthique et de politique des entreprises. M. Stoyan est également un ancien président du conseil de la section du droit des affaires de l'Association du Barreau de l'Ontario. Il a auparavant siégé au conseil d'administration d'Open Text Corporation, société de génie logiciel ouverte cotée au NASDAQ et à la TSX. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit de la University of Toronto et d'un baccalauréat ès arts de la University of Toronto, université qui lui a décerné une médaille d'or. M. Stoyan a obtenu l'accréditation professionnelle d'administrateur indépendant (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés et de la Rotman School of Management de la University of Toronto.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a adopté des exigences à l'égard de l'approbation préalable des services non liés à l'audit dans le cadre de son mandat. Le mandat du comité d'audit exige que le comité d'audit approuve à l'avance le recours aux services d'auditeurs pour fournir à ECN Capital les services non liés à l'audit (de même que l'ensemble des honoraires devant leur être versés pour ces services) que le comité d'audit estime souhaitables conformément aux exigences applicables et aux politiques et procédures approuvées par le conseil. Le comité d'audit doit considérer l'incidence de ces services et honoraires sur l'indépendance des auditeurs. Le comité d'audit peut déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un membre du comité d'audit. Toutefois, les décisions de tout membre du comité d'audit à qui ce pouvoir a été délégué doivent être portées à l'attention de l'ensemble du comité d'audit à sa prochaine réunion régulière prévue.

Honoraires d'audit

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre de cabinet d'experts-comptables de la Société. Les honoraires payables par ECN Capital à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et aux membres de son groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 se sont élevés à 997 000 \$ et sont ventilés comme suit :

	2016
Honoraires d'audit	942 000 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	55 000 \$
Honoraires pour services fiscaux	Néant \$
Autres honoraires	Néant \$
TOTAL	997 000 \$

La nature de chacune des catégories d'honoraires est décrite ci-après.

Honoraires d'audit

Des honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels fournis par les auditeurs dans le cadre de l'audit des états financiers annuels d'ECN Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. En outre, des

honoraires d'audit ont été versés pour des services fournis dans le cadre de services de traduction et du dépôt de documents exigés par la loi et la réglementation.

Honoraires pour services liés à l'audit

Des honoraires pour services liés à l'audit ont été versés pour des services qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers d'ECN Capital et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit indiqués ci-dessus. Les honoraires pour services liés à l'audit en 2016 se rapportaient à des procédures et à des missions convenues associées à certains arrangements d'emprunts garantis.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, le seul contrat important qu'ECN Capital a conclu au cours du dernier exercice clos, ou qu'elle a conclu avant le dernier exercice clos et qui est encore en vigueur, est la convention d'achat d'actifs intervenue en date du 17 février 2017 entre ECN Financial LLC, PNC et ECN Capital relativement à la vente imminente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs (voir la rubrique « *Développement général de l'activité — Opérations stratégiques* »). On peut examiner un exemplaire de la convention d'achat d'actifs sous le profil d'ECN Capital sur SEDAR au www.sedar.com.

FACTEURS DE RISQUE

Un investissement dans les titres d'ECN Capital comporte des risques importants. Les investisseurs devraient soigneusement considérer les risques décrits ci-après avant de décider d'acheter des titres d'ECN Capital. La survenance de l'un ou l'autre des risques énoncés ci-après ou d'autres risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie d'ECN Capital. En outre, des analyses des risques auxquels sont exposées ECN Capital et ses entreprises figurent à la rubrique « *Gestion du risque* » du rapport de gestion de 2016, et ces analyses sont intégrées par renvoi aux présentes.

Risques liés à ECN Capital dans le cadre de l'opération de scission

Antécédents d'exploitation distincts d'ECN Capital en tant qu'entité autonome

ECN Capital a été constituée en société le 22 juillet 2016 et est devenue un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada le 3 octobre 2016. Les antécédents d'exploitation d'Element relativement aux actifs d'ECN Capital ne peuvent être considérés comme ceux d'ECN Capital. La capacité d'ECN Capital de réunir des capitaux, de remplir ses obligations et de procurer un rendement à ses actionnaires dépend de son rendement futur. Elle ne peut pas se fier aux ressources en capital et aux flux de trésorerie d'Element Fleet.

ECN Capital pourrait devoir payer un impôt important si les exigences relatives à la scission à impôt différé ne sont pas remplies

Le traitement fiscal de l'opération de scission est tributaire, entre autres, du fait que l'opération de scission respecte toutes les exigences des règles relatives à la « réorganisation papillon » d'une société ouverte prévues à l'article 55 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Bien que l'opération de scission ait été structurée de façon qu'elle puisse respecter ces règles, certaines exigences de ces règles dépendent d'événements ayant lieu après la réalisation de l'opération de scission. Si ces exigences ne sont pas respectées, ECN Capital constatera un gain imposable à l'égard de l'opération de scission. Dans ce cas, l'impôt à payer pourrait être important et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière d'ECN Capital. Aucune décision en matière d'impôt n'a été demandée ou reçue des autorités au Canada concernant les incidences fiscales de l'opération de scission. De plus, si ces exigences ne sont pas respectées en raison d'un acte d'Element ou d'ECN Capital, cette dernière pourrait, dans certaines circonstances, devoir indemniser l'autre partie aux termes de la convention d'arrangement intervenue en date du 25 juillet 2016 entre Element et ECN Capital, entre autres, qui se rapporte, notamment à l'opération de scission.

Les obligations d'indemnisation d'ECN Capital envers Element Fleet après l'opération de scission pourraient être importantes

Element Fleet et ECN Capital ont chacune convenu d'indemniser l'autre à l'égard de certaines responsabilités et obligations relativement, entre autres, à l'entreprise de financement commercial dans le cas d'ECN Capital. Ces obligations d'indemnisation pourraient se révéler importantes. Si Element Fleet ou ECN Capital doit indemniser l'autre à l'égard d'obligations significatives, elle pourrait ne pas être en mesure de remplir ces obligations, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière d'ECN Capital.

Element Fleet ou ECN Capital pourrait manquer à ses obligations aux termes de la convention de scission et/ou de conventions connexes, y compris la convention de services de transition

ECN Capital dépend actuellement d'Element Fleet, et Element Fleet dépend actuellement d'ECN Capital, pour prendre certaines mesures et fournir certains services afin de faciliter le transfert ordonné de l'entreprise de financement commercial à ECN Capital et l'exploitation d'ECN Capital en tant que société ouverte indépendante. Si Element Fleet ou ECN Capital manque à l'une de ses obligations aux termes de la convention de scission et/ou des conventions connexes (y compris la convention de services de transition), les activités d'ECN Capital pourraient en souffrir considérablement.

Risques liés à l'entreprise d'ECN Capital

Les conditions des marchés des capitaux et la conjoncture économique générale à l'échelle mondiale pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'ECN Capital

ECN Capital est exposée à la conjoncture économique à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale et à d'autres situations et événements indépendants de sa volonté, notamment les éléments suivants : la volatilité sur le marché du crédit et des capitaux, les niveaux des investissements commerciaux, les niveaux des dépenses publiques, les niveaux des dépenses des consommateurs, les modifications des lois, des règles ou des règlements, les barrières commerciales, les prix des produits de base, les taux et les contrôles du change, la situation politique nationale et internationale (y compris des guerres, des actes terroristes ou des opérations de sécurité), les fluctuations des taux d'intérêt, les taux d'inflation, le taux et la direction de la croissance économique et l'incertitude économique générale. Des conditions économiques défavorables pourraient toucher les territoires où ECN Capital est propriétaire d'actifs et exerce ses activités, et pourraient entraîner une réduction : (i) des cours des titres, (ii) de la liquidité des investissements faits par ECN Capital, (iii) de la valeur ou du rendement des investissements faits par ECN Capital, et (iv) de la capacité d'ECN Capital de réunir ou de déployer des capitaux, chacune de ces éventualités pouvant avoir une incidence défavorable sur la situation financière d'ECN Capital.

De manière générale, un déclin des conditions économiques, que ce soit sur les marchés ou dans les secteurs auxquels ECN Capital participe, ou les deux, entraînera une pression à la baisse sur ses marges d'exploitation et la valeur des actifs en raison d'une demande plus faible et d'une concurrence accrue sur les prix des services et produits que fournit ECN Capital. Si la conjoncture économique mondiale se détériore, le rendement des investissements d'ECN Capital pourrait en souffrir, ce qui entraînerait une diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la position de liquidité d'ECN Capital et le montant de l'encaisse dont elle dispose pour mener ses activités. Une réduction des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'ECN Capital pourrait, à son tour, obliger ECN Capital à se tourner vers d'autres sources de liquidité (comme les marchés des capitaux auxquels ECN Capital pourrait ne pas pouvoir accéder à des conditions qui lui conviennent, ou la dette ou d'autres formes de levier). Des conditions économiques défavorables pourraient également réduire la valeur estimative des sûretés qui garantissent certains prêts et contrats de crédit-bail d'ECN Capital. D'autres replis économiques ou récessions, ou la persistance de ceux-ci, pourraient entraîner des pertes financières sur le portefeuille d'ECN Capital et une baisse de son bénéfice net provenant d'activités de financement, de son bénéfice net et de sa valeur comptable. L'un ou l'autre de ces événements, ou d'autres événements causés par les perturbations des marchés des capitaux mondiaux, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière d'ECN Capital.

En outre, une réduction du crédit, cumulée à un ralentissement de l'activité économique, pourrait avoir une incidence défavorable sur les entreprises et les industries qui constituent collectivement une partie importante de la clientèle d'ECN Capital et faire en sorte qu'il soit plus difficile pour ECN Capital de maintenir les nouveaux contrats de financement et la qualité de crédit des nouveaux clients aux niveaux actuellement prévus. Par conséquent, ces clients pourraient devoir réduire leurs achats et leur recours aux services d'ECN Capital, ou ECN Capital pourrait avoir plus de difficulté à se faire payer pour ses services. Les défaillances, les financements à intérêt non comptabilisé et les pertes sur créance augmentent généralement durant les périodes de repli économique ou de récession. Par conséquent, dans la mesure où les conditions économiques et commerciales ne sont pas favorables, les actifs non productifs d'ECN Capital pourraient augmenter et la valeur de son portefeuille pourrait décroître.

Le manque de fonds pourrait restreindre la capacité d'ECN Capital d'exercer ses activités et/ou de générer des rendements

ECN Capital affecte les sommes empruntées et d'autres formes de levier dans le cours normal des activités à l'amélioration des rendements et au financement des activités. ECN Capital tente de faire correspondre le profil d'un levier aux actifs connexes et est donc soumise aux risques associés au financement et au refinancement par emprunt, dont les risques suivants : (i) les flux de trésorerie d'ECN Capital pourraient être insuffisants pour effectuer les paiements de capital et d'intérêt requis; (ii) les paiements de capital et d'intérêt à l'égard des emprunts pourraient faire en sorte qu'ECN Capital n'ait pas suffisamment de liquidités pour payer les charges d'exploitation; (iii) si ECN Capital n'est pas en mesure d'obtenir un engagement de financement par emprunt pour des acquisitions éventuelles ou peut uniquement obtenir un emprunt à un taux d'intérêt plus élevé ou à des conditions défavorables, ECN Capital pourrait avoir des difficultés à réaliser des acquisitions ou pourrait générer des profits inférieurs à ce qui aurait été le cas par ailleurs; (iv) ECN Capital pourrait ne pas pouvoir refinancer sa dette sur ses actifs à l'échéance en raison de facteurs liés à elle et au marché comme les flux de trésorerie estimatifs produits par ses actifs, la valeur de ses actifs, la liquidité sur les marchés de la dette et/ou des facteurs notamment financiers, concurrentiels et commerciaux; et (v) si ECN Capital est incapable de refinancer ses actifs, les conditions d'un refinancement pourraient ne pas être aussi favorables que les conditions initiales de la dette connexe. Si ECN Capital est incapable de refinancer sa dette à des conditions acceptables, voire de la refinancer, elle pourrait devoir utiliser les liquidités disponibles, ce qui réduirait sa capacité de profiter de nouvelles occasions d'investissement, ou pourrait devoir aliéner un ou plusieurs de ses actifs à des conditions désavantageuses, ou encore réunir des capitaux créant ainsi de la dilution pour les actionnaires actuels. Des modifications réglementaires pourraient également entraîner des coûts d'emprunt plus élevés et un accès réduit au crédit.

Une grande partie du capital d'ECN Capital peut être investie dans des actifs corporels et des titres qui peuvent être difficiles à vendre, en particulier si les conditions du marché sont médiocres. Un manque de liquidité pourrait limiter la capacité d'ECN Capital de changer son portefeuille ou ses actifs rapidement en réponse aux variations des conditions économiques ou d'investissement.

La concentration des sources de financement par emprunt pourrait accroître les risques de financement d'ECN Capital

La dépendance d'ECN Capital à l'égard de sa facilité de crédit de rang supérieur pour une part importante de son financement l'expose à des risques de financement. Si la facilité de crédit de rang supérieur devait être résiliée ou ne pas être prolongée, les activités d'ECN Capital pourraient en souffrir considérablement.

L'incapacité de recruter et de fidéliser des employés pourrait restreindre la capacité d'ECN Capital de faire croître son entreprise

Si ECN Capital est incapable de recruter et de fidéliser des employés de calibre, sa capacité de faire concurrence pourrait être compromise à certains égards. La réussite d'ECN Capital est également largement tributaire de sa capacité continue à trouver, à embaucher, à former, à fidéliser et à motiver du personnel de gestion, du personnel technique, du personnel de vente et du personnel de commercialisation très compétent. Afin de faire croître son entreprise, ECN Capital doit recruter et fidéliser du personnel compétent, en particulier du personnel de montage et de crédit ayant des liens avec des sources de références et une compréhension des entreprises de financement d'équipement et des secteurs d'activité dans lesquels les emprunteurs d'ECN Capital exercent des activités. En outre, dans ses efforts pour recruter et fidéliser du personnel clé, ECN Capital pourrait devoir composer

avec des coûts de rémunération plus élevés, qui ne seraient pas compensés par une hausse de la productivité ou par une hausse des prix des services qu'elle offre.

Un grand nombre des institutions financières avec lesquelles ECN Capital est en concurrence pour l'obtention de personnel expérimenté pourraient offrir de meilleures conditions de travail. Si des membres du personnel de montage clé quittent ECN Capital, le volume de montage à l'égard de nouveaux contrats de financement d'équipement de celle-ci provenant des contacts d'affaires de ces membres du personnel pourrait diminuer ou devenir inexistant. En outre, ECN Capital investit beaucoup de temps et d'argent dans la formation de ses employés, ce qui accroît leur valeur pour des concurrents qui chercheraient à les recruter et hausse les coûts devant être engagés pour les remplacer. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la capacité d'ECN Capital de faire croître son entreprise.

La perte de personnel clé pourrait nuire de façon importante à l'entreprise d'ECN Capital

Le rendement d'ECN Capital repose largement sur le rendement des membres de sa haute direction et de son personnel clé, notamment ceux dont il est fait mention à la rubrique « *Administrateurs et membres de la haute direction* » de la présente notice annuelle. En outre, ECN Capital ne souscrit pas de police d'assurance-vie pour les « employés clés ». La perte des services de l'un ou l'autre des membres de la haute direction ou d'autres employés clés d'ECN Capital pourrait nuire de façon importante à l'entreprise d'ECN Capital. ECN Capital offre un forfait de rémunération concurrentiel, qui comprend la participation aux bénéfices et une assurance médicale, puisqu'elle cherche continuellement à faire correspondre les intérêts des employés et ceux des actionnaires.

La concurrence qui s'exerce dans le secteur pourrait restreindre la croissance de l'entreprise d'ECN Capital

Les segments de marché dans lesquels ECN Capital exerce des activités sont très concurrentiels et caractérisés par des facteurs de concurrence qui varient en fonction du produit et de la région géographique. ECN Capital fait concurrence à une panoplie de concurrents, notamment des sociétés de crédit-bail indépendantes, des sociétés de financement captives appartenant à des fabricants et à des distributeurs, des banques, des tiers courtiers et d'autres grandes et moyennes sociétés de gestion d'actifs commerciaux.

Les facilités de financement d'ECN Capital pourraient restreindre la souplesse d'exploitation de celle-ci

Les arrangements de financement d'ECN Capital, notamment la facilité de crédit de rang supérieur et certains programmes de titrisation, renferment des engagements financiers et non financiers, par exemple des exigences minimales pour ce qui est de la valeur corporelle nette, des ratios de couverture de la dette et des intérêts et des dispositions en matière de changement de contrôle en lien avec ECN Capital. De tels engagements pourraient limiter la capacité d'ECN Capital de profiter d'occasions d'affaires futures et le non-respect de ceux-ci pourrait donner lieu à la déchéance du terme des dettes connexes, ce qui pourrait en retour avoir une incidence défavorable importante sur les activités d'ECN Capital.

À l'occasion, ECN Capital pourrait chercher à augmenter ses fonds disponibles, notamment afin de financer la croissance future de son entreprise. Puisque les financements d'ECN Capital sont généralement garantis et réglés par des portefeuilles d'actifs productifs de revenu correspondants, un rendement peu satisfaisant de ces actifs pourrait entraîner une réduction des fonds disponibles ou encore une obligation de remboursement anticipé. Dans de telles circonstances, ECN Capital aurait besoin de sources de financement alternatives ou de remplacement et, selon le cas, ECN Capital pourrait avoir recours à d'autres sources de flux de trésorerie et ressources en capital disponibles afin de remplir ses obligations connexes au titre du service de la dette. Une réduction de la disponibilité des fonds pourrait faire en sorte qu'ECN Capital réduise ou diffère ses dépenses en immobilisations, se départisse d'actifs, émette des titres de capitaux propres supplémentaires, contracte des dettes supplémentaires ou restructure sa dette existante, dans chaque cas à des conditions possiblement désavantageuses et aux conditions du marché qui prévaudront au moment pertinent. Par conséquent, un financement moins disponible pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'ECN Capital.

ECN Capital est soumise au risque lié à la liquidité

Le risque lié à la liquidité est le risque qu'ECN Capital ne génère pas suffisamment d'espèces ou de quasi-espèces dans les délais et de façon économique pour remplir ses obligations financières au fur et à mesure

qu'elles deviennent exigibles. La croissance du portefeuille d'ECN Capital requiert une disponibilité continue et suffisante de financement et de lignes de financement garantis afin de faire face aux objectifs de croissance projetés.

L'incapacité de réaliser les avantages tirés de la croissance et d'acquisitions pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière d'ECN Capital

L'incapacité d'ECN Capital de réaliser les avantages potentiels de sa stratégie de croissance et de l'intégration de ses acquisitions pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation. La capacité d'ECN Capital de réaliser ces avantages est tributaire de la façon dont elle gère la croissance et l'intégration des acquisitions, et pour réaliser ces avantages, ECN Capital doit continuer à renforcer ses contrôles opérationnels, ses contrôles financiers, ses contrôles de gestion, ses politiques en matière de ressources humaines et ses systèmes et procédures d'information. La capacité d'ECN Capital de gérer sa croissance et d'intégrer les acquisitions dépend dans une large mesure de divers facteurs, notamment de sa capacité à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- augmenter considérablement ses contrôles financiers et opérationnels internes, de façon à conserver la maîtrise de ses activités et à soutenir d'autres fonctions à mesure que le nombre de ses employés et la taille de son entreprise augmentent;
- recruter et fidéliser du personnel compétent afin de continuer à développer ses plateformes de montage et à fournir des services qui répondent aux besoins en évolution des clients;
- développer sa capacité de soutien à la clientèle à mesure que le chiffre d'affaires augmente, de façon à pouvoir fournir un service après-vente sans accaparer les ressources consacrées aux efforts de montage;
- obtenir des sources de financement supplémentaires afin de réaliser des acquisitions stratégiques, tout en mettant en œuvre une structure du capital prudente pour ECN Capital;
- étendre son réseau de liens avec les fournisseurs afin d'améliorer la place qu'occupent ses services sur le marché en évolution.

L'incapacité d'ECN Capital d'atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière et/ou à ses résultats d'exploitation.

ECN Capital pourrait être incapable de réaliser les avantages prévus de l'aliénation de son entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs

ECN Capital a annoncé qu'elle allait vendre son entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs à PNC afin de réaliser certains avantages, dont les suivants : renforcer son bilan, réduire son niveau d'endettement, accroître sa valeur comptable et maintenir ses notes de crédit. ECN Capital pourrait être incapable de réaliser la totalité des avantages prévus, et le moment de la réalisation de ces avantages peut dépendre en partie de facteurs indépendants de sa volonté. L'incapacité d'ECN Capital de réaliser une partie ou la totalité des avantages prévus de l'aliénation pourrait avoir un effet défavorable important sur sa position concurrentielle, son entreprise, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie. En outre, ECN Capital pourrait devoir engager des coûts supérieurs à ce qui était prévu par suite de l'aliénation, et l'incidence de l'aliénation sur ses produits des activités ordinaires pourrait être plus importante que prévu. La convention d'achat d'actifs relative à la vente imminente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs est assujettie au respect de conditions préalables à la clôture et à l'obtention d'approbations réglementaires et gouvernementales qui, si elles ne sont pas respectées ou obtenues, pourraient empêcher ECN Capital de réaliser l'opération. Si la vente imminente de l'entreprise américaine de financement du commerce et des fournisseurs n'est pas réalisée, ECN Capital pourrait ne pas disposer des fonds nécessaires pour envisager et réaliser certaines acquisitions stratégiques dans le cadre de sa stratégie de croissance dont il est question ci-dessus.

Les complications survenant dans la gestion des acquisitions pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation d'ECN Capital

ECN Capital n'a pas actuellement d'entente ou d'engagement visant l'acquisition de nouvelles entreprises. ECN Capital entend rechercher des occasions d'acquérir des entreprises, ou d'investir dans celles-ci, qui pourraient accroître ou compléter l'entreprise de financement commercial ou par ailleurs s'y rapporter. ECN Capital peut également envisager de temps à autre la possibilité de conclure des coentreprises ou d'autres collaborations commerciales avec des tiers à l'égard de segments de marché particuliers. Ces activités créent des risques tels que : (i) le besoin d'intégrer les entreprises, les activités, les services, le personnel et les systèmes acquis avec l'entreprise d'ECN Capital et de les gérer, (ii) des contraintes supplémentaires sur les ressources, les systèmes, les procédures et les contrôles d'ECN Capital, (iii) des perturbations des activités actuelles d'ECN Capital, (iv) l'accaparement de l'attention de la direction qui ne peut pendant ce temps se consacrer à d'autres questions concernant l'entreprise et (v) le potentiel d'être soumise à des examens plus poussés de la part des organismes de réglementation.

En outre, ces opérations pourraient nécessiter ce qui suit : (i) un investissement important sous forme de fonds ou de financement au moyen de l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres; (ii) un investissement important à l'égard de transferts de la technologie et de l'intégration des activités; et (iii) l'acquisition ou l'aliénation d'entreprises. Également, ces activités pourraient entraîner des charges et des dépenses non récurrentes et soit diluer les participations des actionnaires d'ECN Capital, soit entraîner l'émission de titres d'emprunt ou la prise en charge de dettes. Ces acquisitions, investissements, coentreprises et autres collaborations commerciales pourraient entraîner des engagements importants des ressources, notamment financières, d'ECN Capital. De telles activités pourraient ne pas réussir à produire des produits des activités ordinaires, un bénéfice ou d'autres rendements pour ECN Capital, et ECN Capital ne pourra pas utiliser les ressources engagées à l'égard de ces activités à d'autres fins. En outre, si ECN Capital est incapable d'avoir accès aux marchés des capitaux à des conditions acceptables, ou si elle ne peut tout simplement pas y avoir accès, ECN Capital pourrait ne pas être en mesure de réaliser des acquisitions ou elle pourrait devoir le faire moyennant une structure de capital qui n'est pas optimale.

L'incapacité d'ECN Capital de tirer parti des occasions de croissance de son entreprise (y compris de réaffecter le capital en temps opportun après la réception du produit de la vente d'actifs) ou de composer avec les risques liés aux acquisitions ou aux investissements dans des entreprises pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation. En outre, toute diminution du goodwill ou d'autres actifs incorporels acquis dans le cadre d'une acquisition ou d'un investissement, ou des charges imputées au bénéfice en lien avec une acquisition ou un investissement, pourraient réduire de façon importante le bénéfice d'ECN Capital, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le cours des titres d'ECN Capital. Si ECN Capital réalise de telles opérations, elle ne peut être sûre qu'elles renforceront en définitive sa position concurrentielle ou qu'elles ne seront pas perçues défavorablement par les clients, les analystes en valeurs mobilières ou les investisseurs.

Les risques de crédit pourraient entraîner des pertes imprévues

L'investissement net d'ECN Capital dans des actifs financiers pour son propre compte et qui doivent être conservés pour du financement à terme futur expose ECN Capital au risque de crédit. Le risque de crédit est le risque qu'ECN Capital subisse une perte imprévue parce que ses clients et ses cocontractants ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des créances provenant des activités de financement d'ECN Capital qui résultent des opérations qui ont été réalisées au sein de l'industrie du financement d'équipement et qui, de ce fait, comportent un élément de risque de crédit si les débiteurs sont incapables de respecter les conditions des ententes qu'ils ont conclues. ECN Capital est exposée au risque de crédit qui découle d'événements et de circonstances indépendants de sa volonté en lien avec des conditions économiques défavorables, des revers commerciaux ou de la fraude. Il existe trois catégories principales de fraude auxquelles ECN Capital est exposée : (i) la fraude de la part de fournisseurs ou de concessionnaires; (ii) la fraude de la part de clients; et (iii) la fraude de la part d'employés. Des pertes sur créance excessives pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité d'ECN Capital de générer et de financer de nouveaux financements.

Afin de gérer le risque de crédit, ECN Capital exerce ses activités en appliquant un ensemble de politiques et de procédures clairement décrites dans ses processus commerciaux. Cela comprend une analyse détaillée de la valeur du bien donné en garantie, de la situation financière du demandeur et de sa capacité d'assurer le service de la dette ou les obligations de crédit-bail au moment où le contrat de crédit-bail est conclu et pendant toute la durée du

contrat de crédit-bail ou du prêt. ECN Capital gère et contrôle également le risque de crédit en fixant des limites sur le niveau de risque qu'elle est prête à assumer à l'égard des cocontractants individuels sur les prêts et les contrats de crédit-bail directs.

Les notes de crédit et le risque de crédit peuvent faire l'objet de modifications

Les notes de crédit attribuées à ECN Capital ne constituent pas un commentaire sur le cours du marché d'un titre ni une évaluation de la propriété de ces titres compte tenu de divers objectifs de placement. Il n'est pas certain qu'une note de crédit attribuée à ECN Capital demeurera en vigueur pendant une certaine période; il se peut qu'elle soit révisée à la hausse, à la baisse, placée sous examen, confirmée ou révoquée par une agence de notation applicable à tout moment. Une note de crédit attribuée à ECN Capital et la modification réelle ou prévue de cette note de crédit peuvent influencer sur le cours du marché de ses titres et sur la capacité d'ECN Capital d'obtenir du financement à court ou à long terme et sur le coût auquel ECN Capital peut accéder aux marchés des capitaux.

La provision d'ECN Capital pour pertes sur créances pourrait se révéler insuffisante

L'entreprise d'ECN Capital repose sur la solvabilité de ses clients et sur leur capacité à respecter leurs obligations envers ECN Capital. ECN Capital constitue une provision pour les pertes sur créances qui reflète l'appréciation de la direction quant aux pertes inhérentes au portefeuille. ECN Capital passe en revue périodiquement sa provision pour en vérifier la suffisance compte tenu des conditions et des tendances économiques, de la valeur des sûretés et d'indicateurs de la qualité de crédit, notamment les radiations antérieures et les niveaux de prêts non remboursés, les tendances en matière de migration des prêts qui sont dus et des actifs non productifs.

La provision d'ECN Capital pour les pertes sur créance peut se révéler insuffisante, et ECN Capital ne peut garantir qu'elle sera toujours suffisante pour permettre de couvrir les pertes sur créance du portefeuille d'ECN Capital survenant à la suite de changements défavorables de l'économie ou d'événements qui ont une incidence défavorable sur certains clients, secteurs d'activité ou marchés déterminés. Les provisions d'ECN Capital pourraient ne pas suivre le rythme des changements de solvabilité des clients d'ECN Capital ou des fluctuations de la valeur des sûretés. Si la qualité de crédit de la clientèle d'ECN Capital baisse, si le profil de risque d'un marché, d'un secteur d'activité ou d'un groupe de clients connaît des changements importants ou si les marchés de l'équipement ou d'autres sûretés se détériorent sensiblement, situations qui pourraient toutes avoir une incidence défavorable sur la suffisance des provisions d'ECN Capital pour les pertes sur créance, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière d'ECN Capital.

Bien que les pertes sur créances aient été minimales à ce jour, ECN Capital a constitué et continuera à constituer des provisions pour pertes sur créance en tenant compte des pertes historiques propres à l'industrie en fonction des catégories, de la segmentation et de la répartition des actifs financés et de ses clients.

La sûreté garantissant un prêt ou un contrat de crédit-bail pourrait ne pas être suffisante

Bien que la plupart des prêts et des contrats de crédit-bail d'ECN Capital soient garantis par un privilège sur une sûreté déterminée du client, il n'est pas certain qu'ECN Capital ait obtenu ou ait parfait correctement ses privilèges ou que la valeur de la sûreté garantissant un prêt donné protégera ECN Capital contre une perte partielle ou complète si le prêt ou le contrat de crédit-bail devient non productif et qu'ECN Capital prend des dispositions pour réaliser la sûreté. Dans un tel cas, ECN Capital pourrait subir des pertes sur le prêt ou sur le contrat de crédit-bail qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses produits des activités ordinaires, son bénéfice net, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Lorsqu'elle prend une sûreté, ECN Capital fait une estimation de la valeur que celle-ci aurait si elle devait être aliénée lorsque le débiteur est en difficulté. La valeur de réalisation estimative de l'équipement pendant la durée du contrat de crédit-bail est un élément important de l'entreprise de crédit-bail. Une baisse de la valeur marchande de l'équipement visé par un contrat de crédit-bail plus rapide que celle qu'ECN Capital avait projetée, que ce soit par suite d'une obsolescence technologique ou économique rapide, d'une usure inhabituelle, d'une utilisation excessive, d'une récession ou d'autres conditions économiques défavorables ou d'autres facteurs, aurait une incidence défavorable sur les valeurs de réalisation actuelles de cet équipement.

En outre, certaines valeurs de réalisation d'équipement reposent sur les garanties ou sur la réputation des fabricants ou des fournisseurs et d'autres facteurs, notamment la liquidité des marchés. Le degré de risque de réalisation varie selon le type d'opération.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers d'ECN Capital

Le risque lié aux taux d'intérêt se rapporte au risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par suite de fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Afin de réduire le risque lié aux taux d'intérêt, ECN Capital structure son financement garanti afin de maintenir un écart de taux d'intérêt fixe entre l'intérêt payé sur les facilités de financement à terme et les facilités renouvelables et l'intérêt reçu sur les créances de financement sous-jacentes. Cet écart de taux d'intérêt fixe est atteint au moyen de l'appariement des opérations de financement tant pour ce qui est de la durée que pour ce qui est des taux d'intérêt. Dans certains cas, l'appariement des taux d'intérêt exige qu'ECN Capital conclue des swaps de taux d'intérêt afin de tenir compte de la variabilité des taux d'intérêt.

ECN Capital subit un risque lié aux taux d'intérêt à court terme sur ces créances de financement pendant la période comprise entre l'établissement du taux contractuel aux termes des contrats de financement avec ses clients et le blocage du taux d'intérêt aux termes de ses facilités de financement. Pendant ce temps, un mouvement à la hausse des taux des obligations du gouvernement du Canada ou des États-Unis pourrait avoir une incidence défavorable sur l'écart de l'opération. Afin de réduire ce risque, ECN Capital cherche à surveiller les coûts de ses emprunts afin de s'assurer que ses taux reflètent les écarts appropriés pour la prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêt imprévues et soudaines. Afin de réduire davantage le risque, ECN Capital effectue des titrisations régulières afin de s'assurer que ces contrats de financement sont adéquatement adossés à ses ententes de financement garanti, ce qui réduit la période de détention et la possibilité qu'une fluctuation importante des taux des obligations ait une incidence défavorable sur les écarts sur ces opérations. ECN Capital tente également de maintenir une liquidité adéquate de son bilan afin d'avoir la souplesse nécessaire pour développer une stratégie de détention, par opposition à une stratégie de titrisation, à l'égard de ces actifs de financement.

Après avoir considéré les écarts de taux d'intérêt fixes sur les programmes d'emprunts garantis et le risque élevé à l'égard des créances de financement à taux fixe décrites ci-dessus, le risque lié aux taux d'intérêt d'ECN Capital est limité à des espèces et à de la trésorerie soumise à des restrictions, à des créances de financement à taux variable qui ne sont ni couvertes ni ne font partie d'une entente d'emprunt garanti adossé, et à sa facilité de crédit de rang supérieur.

La concentration de contrats de crédit-bail et de prêts au sein d'un secteur d'activité ou d'une région donné pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière d'ECN Capital

ECN Capital est une entreprise de financement commercial axée sur les secteurs du commerce et des fournisseurs et les secteurs ferroviaire et aéronautique. Par conséquent, les risques auxquels est confrontée ECN Capital sont grandement concentrés sur les risques liés à ces secteurs d'activité. Si ces secteurs d'activité étaient aux prises avec des situations économiques ou commerciales défavorables, les défaillances, le taux de prêts non remboursés et les radiations du bilan d'ECN Capital pourraient augmenter, ce qui pourrait en retour avoir une incidence défavorable sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation.

La concentration de contrats de crédit-bail et de prêts consentis à des petites et moyennes entreprises pourrait comporter un plus grand nombre de risques inhérents

Le portefeuille d'ECN Capital se compose notamment de prêts et de contrats de crédit-bail consentis à des petites et moyennes entreprises fermées, dont la plupart ne font pas publiquement état de leur situation financière. Comparativement aux plus grandes sociétés ouvertes, les prêts accordés à ce type d'entreprises s'assortissent de risques inhérents plus considérables. Les petites et moyennes entreprises que finance ECN Capital ont généralement un accès plus restreint aux capitaux et des coûts de financement plus élevés, leur situation financière est possiblement moins solide, elles peuvent avoir besoin de plus de capitaux pour assurer leur expansion ou faire concurrence et elles peuvent être incapables d'obtenir du financement sur les marchés financiers publics ou de sources traditionnelles, par exemple les banques commerciales. En outre, parce que beaucoup de clients d'ECN

Capital ne font pas publiquement état de leur situation financière, ECN Capital est assujettie à un risque plus élevé de fausses déclarations de la part de clients, et, de ce fait, à un risque de pertes de portefeuille. L'omission d'un client de faire état de sa véritable situation financière pourrait faire en sorte qu'ECN Capital lui fournisse des prêts ou conclue avec lui des contrats de crédit-bail qui ne répondent pas à ses critères de souscription, entraîner des défauts de remboursement de prêts et de crédit-bail ou la perte de la totalité ou d'une partie du capital d'un prêt ou d'un contrat de crédit-bail en particulier ou le non-respect des engagements prévus dans les conditions de ce prêt ou de ce contrat de crédit-bail. Par conséquent, les prêts et les contrats de crédit-bail consentis à ce type de clients s'assortissent de risques plus élevés que ceux qui sont consentis à des sociétés qui exercent des activités de plus grande envergure, qui ont des ressources financières supérieures ou qui sont par ailleurs en mesure d'avoir accès à des sources de crédit conventionnelles. De nombreux facteurs peuvent rendre ce type d'entreprises et de sociétés plus vulnérables à des variations des résultats d'exploitation, à des changements ayant une incidence sur leur secteur d'activité et aux changements des conditions générales des marchés.

Les résultats d'ECN Capital sont difficiles à prévoir et peuvent fluctuer de façon importante

Les résultats d'exploitation annuels et trimestriels d'ECN Capital fluctueront vraisemblablement à l'avenir. Ces fluctuations pourraient faire en sorte que le cours des actions d'ECN Capital diminue. Au cours de certains trimestres ou exercices à venir, les résultats financiers ou d'exploitation d'ECN Capital pourraient ne pas correspondre aux attentes des analystes en valeurs mobilières et des investisseurs, ce qui pourrait entraîner une diminution du cours des actions ordinaires. Un grand nombre d'autres facteurs différents pourraient faire en sorte que les résultats d'exploitation d'ECN Capital fluctuent d'un trimestre et d'un exercice à l'autre, notamment les suivants :

- la réussite des activités de montage de financement d'ECN Capital, le moment du lancement et l'acceptation par le marché des produits de financement commercial d'ECN Capital;
- les pertes sur créance et les taux de défaillance;
- la capacité d'ECN Capital de conclure des ententes de financement;
- la concurrence;
- les fluctuations saisonnières à l'égard des activités d'ECN Capital, notamment le moment où les opérations sont réalisées;
- les coûts qui doivent être engagés pour se conformer aux exigences réglementaires;
- le moment où les acquisitions futures sont réalisées et l'incidence de celles-ci;
- les changements survenant au sein de son personnel;
- les modifications des normes comptables;
- les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change en vigueur;
- les modifications générales survenant dans les économies nord-américaine et mondiale;
- les conditions ou événements politiques.

ECN Capital établit ses niveaux de frais d'exploitation actuels et futurs et ses plans d'investissement en fonction d'estimations du bénéfice net provenant des activités de financement, de l'activité de montage de financement et du taux de croissance. Toute insuffisance du bénéfice net provenant des activités de financement et de gestion, de l'activité de montage de financement ou des taux de croissance prévus d'ECN Capital pourrait entraîner des baisses du cours de ses actions.

La décision de verser des dividendes sur les actions ordinaires et/ou les actions privilégiées est discrétionnaire

Bien qu'ECN Capital verse actuellement des dividendes en espèces trimestriels sur ses actions ordinaires et ses actions privilégiées (voir la rubrique « *Dividendes* »), ces dividendes en espèces peuvent être réduits ou suspendus. Le montant des liquidités dont dispose ECN Capital pour verser des dividendes, le cas échéant, peut varier grandement d'une période à l'autre pour un certain nombre de raisons, notamment : le rendement opérationnel et financier d'ECN Capital, les fluctuations des cours, le montant des liquidités requises ou conservées aux fins du service ou du remboursement de la dette, les montants requis pour financer les dépenses en immobilisations et les besoins de fonds de roulement, l'accès aux marchés des capitaux, les taux de change et les taux d'intérêt et les autres facteurs de risque dont il est question dans la présente notice annuelle.

La décision de verser ou non des dividendes et le montant des dividendes sont laissés à la discrétion du conseil, qui évalue périodiquement les versements de dividendes proposés, les exigences en matière d'examen de la solvabilité prévues par la LSAO et les exigences de la législation applicable. De plus, le montant des dividendes par action ordinaire ou par action privilégiée variera selon le nombre d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées et d'autres titres en circulation qui peuvent donner le droit de recevoir des dividendes en espèces ou d'autres formes de paiements. Les dividendes peuvent être majorés, réduits ou suspendus selon le succès d'exploitation de la Société. Le cours des actions ordinaires ou des actions privilégiées pourrait diminuer si ECN Capital n'est pas en mesure de combler les attentes au titre des dividendes à l'avenir, et la diminution pourrait être importante.

Les atteintes à la sécurité de l'infrastructure de technologie de l'information pourraient nuire à ECN Capital

L'incapacité d'ECN Capital de protéger la sécurité de ses plateformes ou le caractère privé de renseignements confidentiels pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité d'ECN Capital en l'exposant à une responsabilité supplémentaire, en augmentant ses dépenses aux fins du règlement de ces violations et en dissuadant les clients d'utiliser ses produits. Malgré la mise en œuvre de mesures de sécurité, les systèmes d'information et les activités d'ECN Capital ainsi que ceux de ses entrepreneurs et consultants sont vulnérables aux dommages causés par des virus informatiques, des accès non autorisés, des catastrophes naturelles, des actes de terrorisme ou de guerre et des défaillances électriques et dans les télécommunications. De tels événements pourraient entraîner une interruption de ses activités. ECN Capital ne peut garantir que ses mesures de sécurité actuelles permettront de contrer efficacement les risques de sécurité en évolution, de prévenir des ralentissements ou des perturbations futurs, d'offrir une protection contre les attaques extraordinaires ou de répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de respect de la vie privée des utilisateurs existants ou éventuels. Toute panne, tout ralentissement ou toute perturbation des systèmes entraînera probablement une interruption imprévue du service fourni aux utilisateurs d'ECN Capital, une baisse du taux de satisfaction des utilisateurs ainsi que des effets défavorables importants sur la réputation d'ECN Capital.

L'entreprise d'ECN Capital dépend du fonctionnement efficace et ininterrompu des systèmes et des réseaux informatiques et de communications, du matériel et des logiciels et de toute autre technologie de l'information. Si des systèmes étaient défaillants ou si ECN Capital n'était pas en mesure d'augmenter avec succès la capacité de ces systèmes ou d'intégrer de nouvelles technologies à ses systèmes existants, ses activités et ses résultats financiers pourraient en souffrir.

ECN Capital dépend d'une technologie de chiffrement et d'authentification de tiers pour effectuer l'envoi sécuritaire de renseignements confidentiels sur Internet. Les avancées technologiques, les découvertes dans le domaine du chiffrement ou d'autres événements ou nouveautés pourraient compromettre la technologie qu'ECN Capital utilise pour protéger des données sensibles ou entraîner une violation de cette technologie. Si la sécurité d'ECN Capital ou celle de ses clients était ainsi compromise, des renseignements exclusifs pourraient être usurpés et les activités pourraient être interrompues, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la réputation d'ECN Capital ou celle de ses clients. Si ECN Capital est incapable de détecter et de prévenir une utilisation non autorisée de données sensibles ou confidentielles, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir grandement.

Les litiges pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière d'ECN Capital

À l'occasion, dans le cours normal de ses activités, ECN Capital peut se retrouver partie à diverses procédures judiciaires, notamment des litiges commerciaux, des litiges en matière d'emploi, des actions collectives et d'autres litiges et réclamations, ainsi que des enquêtes et des procédures gouvernementales et autres enquêtes et procédures d'organismes de réglementation. Ces affaires peuvent nécessiter du temps, accaparer l'attention et les ressources de la direction et entraîner des frais importants pour ECN Capital. En outre, de par la nature imprévisible des litiges, l'issue de ces affaires pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière d'ECN Capital. Plus particulièrement, le litige en cours d'ECN Capital avec Airbus Group SE au sujet des hélicoptères Airbus (EC225 et AS332 L2) faisant partie du portefeuille d'ECN Capital qui ont été immobilisés au sol par les autorités aéronautiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière d'ECN Capital si celle-ci n'obtient pas gain de cause.

Le risque de change crée une exposition qui peut nuire à ECN Capital

Le risque de change est le risque lié à l'exposition aux fluctuations des devises sur les prêts et/ou l'investissement net d'ECN Capital dans des filiales étrangères, où il existe un risque que les taux de change (en particulier le taux entre le dollar américain et le dollar canadien) soient considérablement différents lorsqu'un prêt ou une créance de financement est recalculé à des fins comptables ou vient à échéance ou encore lorsqu'on se dessaisit d'une filiale étrangère. ECN Capital atténue et gère ce risque sur son portefeuille de prêts en concluant des contrats de change à terme afin de réduire ou de couvrir son exposition au risque de change. À l'heure actuelle, ECN Capital couvre partiellement son investissement net dans des filiales étrangères. ECN Capital est également exposée au risque de change relativement au bénéfice net provenant des actifs et des activités libellés en monnaies étrangères. Ce risque représente l'incidence des fluctuations sur le taux de change moyen entre le dollar canadien et la monnaie pertinente utilisé pour traduire le bénéfice net d'ECN Capital libellé dans une monnaie étrangère en son équivalent en dollars canadiens pendant chaque période. ECN Capital peut atténuer et gérer ce type de risque de change en concluant des contrats de change à terme afin de réduire ou de couvrir cette exposition au risque de change.

Impôts

ECN Capital est une société par actions canadienne qui exerce des activités dans plusieurs territoires. Par conséquent, elle est assujettie aux lois et aux règlements fiscaux des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux canadiens et des gouvernements des territoires étrangers où elle exerce ses activités, ainsi qu'à l'ensemble des conventions fiscales intervenues entre le Canada et ces territoires, et est soumise au risque que ces lois, conventions et règlements fiscaux puissent être modifiés à l'avenir. De telles modifications pourraient avoir une incidence défavorable sur les impôts à payer, y compris les retenues d'impôt, et le taux d'imposition réel dans les territoires où ECN Capital exerce des activités.

L'établissement de la provision pour impôts sur le revenu d'ECN Capital au Canada et ailleurs, y compris les actifs et passifs d'impôt courants et reportés dans les états financiers d'ECN Capital, requiert des estimations, une interprétation et un degré important de jugement. Divers facteurs internes et externes peuvent avoir des incidences favorables ou défavorables sur les provisions pour impôts sur le revenu futures et sur le taux d'imposition réel d'ECN Capital. Ces facteurs comprennent, notamment, des modifications des lois et des règlements fiscaux et/ou des taux d'imposition, les résultats d'audits par les autorités fiscales, des interprétations différentes des lois ou des règlements fiscaux actuels, des changements dans les estimations des éléments des exercices antérieurs et des variations des niveaux globaux du revenu avant impôts. En outre, de nouvelles prises de position faisant autorité en comptabilité ou une nouvelle interprétation de prises de position faisant autorité en comptabilité existantes pourraient avoir une incidence importante sur le taux d'imposition réel d'ECN Capital.

ECN Capital pourrait subir l'effet de certains traitements fiscaux de diverses sources de revenus dans des territoires fiscaux différents. Si une autorité fiscale a une interprétation différente de celle d'ECN Capital, elle pourrait possiblement imposer des impôts supplémentaires, des pénalités ou des amendes, ce qui réduirait éventuellement le montant des produits des activités ordinaires qu'ECN Capital reçoit en définitive.

ECN Capital a effectué ou pourrait effectuer, à l'occasion, des opérations de réorganisation ayant une incidence sur sa structure fiscale. Si une autorité fiscale a une interprétation différente de celle d'ECN Capital, elle pourrait possiblement imposer des impôts supplémentaires, des pénalités ou des amendes.

ECN Capital peut être traitée comme une société de placement étrangère passive (une « SPEP ») aux fins de l'impôt fédéral américain, auquel cas les porteurs américains seront assujettis à un régime d'imposition spécial, généralement défavorable.

ECN Capital n'a pas déterminé si elle pourrait être traitée comme une SPEP pendant une année d'imposition.

Les incidences fiscales fédérales américaines de la propriété et de la disposition d'actions ordinaires pour les porteurs américains pourraient être différentes si ECN Capital était traitée comme une SPEP.

Les règles relatives aux SPEP, y compris les règles régissant les choix que peut possiblement faire un porteur américain, sont extrêmement complexes. Chaque porteur américain devrait consulter son conseiller en fiscalité concernant le statut éventuel de SPEP d'ECN Capital et la façon dont les règles relatives aux SPEP (y compris les choix possibles aux termes de celles-ci) modifieraient les incidences fiscales fédérales américaines de la propriété et de la disposition d'actions ordinaires.

Volatilité du cours des actions ordinaires

Les cours des actions des sociétés de financement commercial et de gestion d'actifs ont parfois été volatils et soumis à des fluctuations importantes. Le marché boursier subit à l'occasion des fluctuations considérables des cours et des volumes qui ne sont pas reliées au rendement d'exploitation de sociétés en particulier. Les annonces futures concernant ECN Capital ou ses concurrents, y compris celles ayant trait aux ententes de financement, à la réglementation gouvernementale, à l'évolution des mesures réglementaires touchant ECN Capital, aux litiges, à l'arrivée ou au départ de membres du personnel clé, aux flux de trésorerie, à la conjoncture économique et aux facteurs politiques aux États-Unis, au Canada ou dans d'autres régions pourraient avoir un effet important sur le cours des actions ordinaires. En outre, rien ne garantit que les actions ordinaires demeureront inscrites à la cote de la TSX.

Le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer sensiblement pour plusieurs autres raisons, notamment des raisons qui n'ont pas de lien avec le rendement particulier d'ECN Capital, comme des rapports d'analystes du secteur, les perceptions des investisseurs ou encore des annonces négatives de la part de ses clients, concurrents ou fournisseurs concernant leur propre rendement, ainsi que la conjoncture économique générale et les conditions du secteur. Par exemple, si le cours des actions d'autres grandes sociétés du secteur diminue, le cours des actions ordinaires pourrait diminuer aussi. De plus, lorsque le cours des actions d'une société chute considérablement, les actionnaires entament souvent des actions collectives contre la société. Une action contre ECN Capital pourrait entraîner des frais substantiels pour elle, nécessiter du temps et accaparer l'attention de sa direction et d'autres ressources.

Les ventes d'un nombre important d'actions ordinaires pourraient faire diminuer leur cours

Les ventes d'un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché libre ou l'exercice d'un grand nombre d'options ou encore la perception que de telles ventes ou un tel exercice pourraient avoir lieu peuvent faire diminuer le cours des actions ordinaires.

L'émission des actions ordinaires aux actionnaires dont le profil d'investissement pourrait ne pas être compatible avec l'entreprise d'ECN Capital peut mener à des ventes considérables d'actions ordinaires ou à la perception que de telles ventes pourraient avoir lieu, ce qui, dans les deux cas, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le marché et le cours des actions ordinaires.

La gestion de la croissance pourrait exercer une pression sur les ressources d'ECN Capital

La croissance future d'ECN Capital, le cas échéant, pourrait exercer une pression considérable sur les ressources, notamment de gestion, d'exploitation et financières. La capacité de gérer efficacement la croissance obligera ECN Capital à améliorer et/ou à accroître ses systèmes d'information scientifique, opérationnelle, financière et de gestion et à former, à gérer et à motiver ses employés. De telles demandes pourraient nécessiter l'ajout de personnel de direction et le développement d'une expertise supplémentaire au sein de celui-ci. Toute hausse des ressources consacrées au développement des produits et des activités sans un accroissement correspondant des systèmes d'information opérationnelle, financière et de gestion pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le rendement. L'échec de l'équipe de direction d'ECN Capital de gérer effectivement la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'ECN Capital.

Dilution découlant d'autres financements par capitaux propres et diminution du cours de l'action

Si ECN Capital réunit des fonds supplémentaires au moyen de l'émission de titres de capitaux propres (notamment des titres convertibles en titres de capitaux propres ou échangeables contre des titres de capitaux propres) ou réalise une acquisition ou une fusion en émettant des titres de capitaux propres supplémentaires, une telle émission pourrait entraîner une dilution importante des participations des actionnaires et réduire la valeur de leur investissement. Le cours des actions ordinaires pourrait diminuer en raison de l'émission de nouvelles actions ou de ventes par les actionnaires sur le marché ou encore en raison de la perception que de telles ventes pourraient avoir lieu. Des ventes par les actionnaires pourraient également faire en sorte qu'ECN Capital ait plus de difficulté à vendre elle-même des titres de capitaux propres à un moment et à un prix qu'elle juge appropriés.

Émission d'actions privilégiées par ECN Capital

Le conseil d'ECN Capital a le pouvoir d'émettre des actions privilégiées non désignées et, avant l'émission, d'établir la désignation des actions privilégiées de chaque série ainsi que les droits et les restrictions s'y rattachant, et ce, sans le consentement des actionnaires. Les actions privilégiées pourraient être émises sans droit de vote, droit aux dividendes, droit en cas de liquidation ou de dissolution ou autres droits ayant un rang supérieur à ceux des actions ordinaires. ECN Capital a auparavant émis deux séries d'actions privilégiées (les actions de série A et les actions de série B); voir la rubrique « *Description du capital-actions — Actions privilégiées* ».

Rapports de recherche d'analystes du secteur des valeurs mobilières

Le marché pour la négociation des actions ordinaires est influencé par la recherche et les rapports que les analystes du secteur ou des valeurs mobilières publient concernant ECN Capital ou l'un de ses partenaires. Si ECN Capital est couverte, la décision d'un analyste de cesser de la couvrir ou l'omission de celui-ci de publier régulièrement des rapports sur ECN Capital pourrait faire en sorte qu'ECN Capital perde sa visibilité sur les marchés financiers, ce qui pourrait en retour entraîner une diminution du cours de l'action ou du volume de négociation. En outre, si un analyste qui couvre ECN Capital ou l'un de ses partenaires décline l'action d'ECN Capital ou de son partenaire, ou si les résultats d'exploitation ne répondent pas aux attentes des analystes, le cours de l'action pourrait chuter.

Conformité aux lois et aux règlements touchant les sociétés ouvertes

Toutes modifications futures des lois et des règlements touchant les sociétés ouvertes et la conformité aux dispositions actuelles du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), aux autres lois et règlements canadiens sur les valeurs mobilières applicables et aux règles et politiques connexes pourraient faire en sorte qu'ECN Capital engage des frais accrus au fur et à mesure qu'elle évalue les incidences des nouvelles règles et met en œuvre toutes nouvelles exigences. Les retards ou le manquement à se conformer aux nouvelles lois et règles et aux nouveaux règlements pourraient entraîner des mesures d'exécution, l'évaluation d'autres pénalités et des poursuites civiles.

De nouvelles lois et de nouveaux règlements pourraient rendre plus coûteuses toutes indemnités versées par ECN Capital à ses dirigeants et administrateurs et rendre plus difficile le fait d'obtenir certains types d'assurance,

notamment l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants. Par conséquent, ECN Capital pourrait être forcée d'accepter des limites de garantie et une protection réduites ou d'engager des frais considérablement plus élevés pour obtenir la même protection ou une protection semblable. L'effet de tels événements pourrait également faire en sorte qu'ECN Capital ait plus de difficulté à attirer et à retenir des personnes qualifiées pour siéger à son conseil ou pour occuper un poste de haute direction. ECN Capital pourrait devoir embaucher du personnel supplémentaire et avoir recours à des fournisseurs de services juridiques, comptables ou de conseils externes supplémentaires, ce qui pourrait engendrer une hausse des frais généraux et administratifs supérieure à celle actuellement prévue par ECN Capital. ECN Capital évalue et surveille continuellement l'évolution concernant de telles lois et règles et de tels règlements, mais elle ne peut ni prévoir ni estimer le montant des frais supplémentaires qu'elle pourrait engager ni le moment où elle devrait les engager.

ECN Capital est tenue de passer en revue chaque année l'efficacité de ses contrôles internes sur l'information financière et d'en faire rapport conformément au Règlement 52-109. Les résultats de cet examen sont publiés dans le rapport de gestion de 2016 d'ECN Capital. Le chef de la direction et le chef des finances d'ECN Capital sont tenus de faire rapport sur l'efficacité des contrôles internes sur l'information financière d'ECN Capital.

L'examen par la direction vise à donner une assurance raisonnable, mais non absolue, que toutes les faiblesses importantes qui existent dans les contrôles internes d'ECN Capital ont été repérées. Les faiblesses importantes constituent des défaillances présentes dans les contrôles internes qui ne peuvent pas empêcher une anomalie de survenir ou la détecter, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les états financiers trimestriels ou annuels d'ECN Capital. De plus, la direction ne peut garantir que les mesures correctrices prises par ECN Capital pour régler les faiblesses importantes identifiées seront couronnées de succès, ni qu'aucune autre faiblesse importante ne sera repérée dans ses contrôles internes sur l'information financière dans les années à venir.

Si ECN Capital fait défaut de maintenir des contrôles internes efficaces sur son information financière, il est possible que l'information d'ECN Capital contienne des erreurs ou des déclarations fausses ou trompeuses ou encore que des renseignements y soient omis, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise d'ECN Capital, ses états financiers et la valeur des actions ordinaires.

Les exigences imposées aux sociétés ouvertes pourraient exercer une pression sur les ressources d'ECN Capital

À titre de société ouverte, ECN Capital est assujettie aux exigences d'information de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), en sa version modifiée, aux règlements et aux règles pris en application de celle-ci, y compris les règlements et instructions générales adoptés en tant que règles, aux décisions et aux ordonnances rendues aux termes de la Loi, aux instructions générales émises par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et aux exigences d'inscription de la TSX. Les obligations toujours plus grandes liées à l'exploitation d'une société ouverte nécessiteront des dépenses considérables et pèseront davantage sur la direction alors qu'ECN Capital se conforme aux exigences d'information d'une société ouverte. ECN Capital pourrait devoir embaucher du personnel supplémentaire dans les services comptables, financiers et juridiques possédant de l'expérience appropriée au sein d'une société ouverte et des connaissances techniques en comptabilité et en réglementation.

En outre, les mesures que pourraient prendre des actionnaires importants, le cas échéant, pourraient détourner le temps et l'attention du conseil et de la direction des activités commerciales. Des investisseurs importants ont entrepris davantage de campagnes au cours des dernières années afin de faire apporter des changements au sein des sociétés ouvertes. Si un actionnaire devait entamer une course aux procurations, celle-ci pourrait occasionner des frais considérables pour ECN Capital et focaliser beaucoup l'attention de la direction et du conseil. De plus, rien ne garantit qu'un actionnaire ne prendra pas de mesures pour faire apporter des changements dans la gestion et la direction stratégique d'ECN Capital, y compris au moyen de la sollicitation de procurations auprès des actionnaires d'ECN Capital.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant ECN Capital peuvent être consultés sur SEDAR au www.sedar.com. Des renseignements concernant notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qu'ils leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres d'ECN Capital et les titres dont l'émission est

autorisée aux termes du régime d'options d'achat d'actions d'ECN Capital seront présentés, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction d'ECN Capital devant être déposée relativement à sa prochaine assemblée des actionnaires et pourront également être consultés sur SEDAR. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date et dans le rapport de gestion s'y rapportant daté du 6 mars 2017, qui ont été déposés sur SEDAR.

ANNEXE A

ECN CAPITAL CORP.

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

En date du 3 octobre 2016

1. Introduction

Le comité d'audit (le « **comité** » ou le « **comité d'audit** ») d'ECN Capital Corp. (la « **Société** ») est un comité du conseil d'administration (le « **conseil** »). Le comité supervise les pratiques de la Société en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière et les audits des états financiers de la Société et s'acquitte des fonctions et des responsabilités énoncées dans le présent mandat du comité d'audit (le « **présent mandat** »).

2. Membres

Nombre de membres

Le comité est composé de trois membres du conseil ou plus.

Indépendance des membres

Chaque membre du comité doit être indépendant. Le terme « indépendant » a le sens, selon le contexte, qui lui est donné dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, en sa version modifiée et/ou remplacée à l'occasion.

Président

Au moment de la nomination annuelle des membres du comité d'audit, le conseil nomme un président du comité d'audit. Le président est membre du comité d'audit, préside toutes les réunions du comité d'audit, coordonne le respect du présent mandat par le comité d'audit, travaille avec la direction à élaborer le plan annuel de travail du comité d'audit et soumet les rapports du comité d'audit au conseil.

Compétences financières des membres

Au moment de sa nomination au comité, chaque membre du comité doit avoir, ou acquérir dans un délai raisonnable après sa nomination au comité, la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

Durée du mandat des membres

Les membres du comité sont nommés chaque année par le conseil. Chaque membre du comité siège au gré du conseil jusqu'à ce qu'il démissionne, soit destitué ou cesse d'être membre du conseil. À moins que le conseil n'élise un président, les membres du comité peuvent désigner un président par un vote majoritaire de tous les membres du comité.

3. Réunions

Nombre de réunions

Le comité peut se réunir autant de fois par année qu'il est nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Convocation des réunions

Le président, un membre du comité d'audit, les auditeurs externes, le président du conseil ou l'administrateur principal ou le chef de la direction ou le chef des finances peuvent convoquer une réunion du comité d'audit en avisant le secrétaire de la Société, qui en avisera les membres du comité d'audit. Le président préside toutes les réunions du comité d'audit auxquelles il assiste et, en l'absence du président, les membres du comité d'audit présents peuvent nommer un président parmi les membres présents à une réunion.

Procès-verbaux; rapports au conseil

Le comité tient les procès-verbaux ou d'autres registres des réunions et activités du comité d'une manière suffisamment détaillée pour traduire la teneur de toutes les discussions qui y ont lieu. Dès qu'un procès-verbal est approuvé par le comité, celui-ci est diffusé aux membres du conseil. Toutefois, le président peut faire rapport verbalement au conseil sur toute question qui, à son avis, exige l'attention immédiate du conseil.

Présence de non-membres

Les auditeurs externes ont le droit d'assister à chacune des réunions du comité d'audit et d'y être entendus. En outre, le comité peut inviter à une réunion des dirigeants ou des employés de la Société, des conseillers, notamment des conseillers juridiques, et d'autres personnes dont il juge la présence nécessaire ou souhaitable afin de s'acquitter de ses responsabilités. Au moins une fois l'an, le comité se réunit avec la direction dans le cadre de séances distinctes afin de discuter de toutes questions que le comité ou ces personnes jugent pertinentes.

Réunions en l'absence de la direction

Le comité tient des réunions régulières ou non, ou des parties de réunions, auxquelles la direction n'est pas présente.

Procédure

Les procédures pour la convocation, la tenue, le déroulement et l'ajournement des réunions du comité sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux réunions du conseil.

Accès à la direction et à des conseillers externes

Pour s'acquitter des fonctions et des responsabilités susmentionnées, le comité d'audit a librement accès à la direction et aux employés de la Société ainsi qu'aux livres, aux registres et aux systèmes de la Société qu'il juge appropriés. Le comité d'audit a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques, d'experts-conseils ou d'autres conseillers externes pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. La Société fournira les fonds nécessaires, déterminés par le conseil, pour les services de ces conseillers.

4. Fonctions et responsabilités

Le comité a les fonctions et les responsabilités énoncées ci-après ainsi que toutes les autres fonctions qui lui sont spécifiquement déléguées par le conseil et que le conseil est autorisé à déléguer en vertu de la législation et de la réglementation applicables. En plus de ces fonctions et responsabilités, le comité s'acquitte des fonctions exigées d'un comité d'audit qui sont prévues dans les exigences d'une bourse de valeurs à laquelle les titres de la Société sont négociés ou d'un organisme gouvernemental ou de réglementation qui a compétence à l'égard de la Société, telles qu'elles sont en vigueur à l'occasion (collectivement, les « **exigences applicables** »).

Rapports financiers

a) Généralités

Le comité d'audit est chargé de superviser les états financiers et la communication de l'information financière de la Société. La direction est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers et de la communication de l'information financière de la Société ainsi que de la pertinence des principes comptables et des

politiques d'information utilisés par la Société. Les auditeurs sont chargés d'auditer les états financiers consolidés annuels de la Société et d'examiner les états financiers intermédiaires non audités de la Société.

b) Examen des rapports financiers annuels

Le comité d'audit examine les états financiers annuels consolidés audités de la Société, le rapport des auditeurs qui s'y rapporte et le rapport de gestion connexe. Après son examen, s'il le juge opportun, le comité d'audit approuve les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe et les recommande au conseil à des fins d'approbation.

c) Examen des rapports financiers intermédiaires

Le comité d'audit examine les états financiers intermédiaires consolidés de la Société, le rapport des auditeurs qui s'y rapporte et le rapport de gestion connexe. Après son examen, s'il le juge opportun, le comité d'audit approuve les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion connexe et les recommande au conseil à des fins d'approbation.

d) Considérations en matière d'examen

Dans le cadre de son examen des états financiers annuels ou des états financiers intermédiaires, le comité d'audit :

- (i) rencontre la direction et les auditeurs afin de discuter des états financiers et du rapport de gestion;
- (ii) passe en revue l'information présentée dans les états financiers;
- (iii) passe en revue le rapport des auditeurs ou le rapport de mission d'examen préparé par les auditeurs;
- (iv) discute avec la direction, les auditeurs et les conseillers juridiques, au besoin, de toute réclamation ou autre éventualité qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur les états financiers;
- (v) passe en revue les politiques comptables suivies et les autres estimations et décisions importantes, de nature comptable et autre, qui sous-tendent les états financiers présentés par la direction;
- (vi) passe en revue les effets importants des initiatives comptables réglementaires ou des structures hors bilan sur les états financiers présentés par la direction, notamment les exigences liées à des opérations complexes ou inhabituelles, aux changements importants apportés aux principes comptables et aux autres traitements aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada qui s'appliquent aux entreprises ayant une obligation d'information du public;
- (vii) passe en revue les changements importants apportés aux politiques et aux pratiques comptables ainsi que leur incidence sur les états financiers présentés par la direction;
- (viii) passe en revue le rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes sur l'information financière;
- (ix) passe en revue les facteurs que la direction a identifiés comme étant susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs;
- (x) passe en revue les résultats du programme de dénonciation du comité d'audit de la Société;

- (xi) passe en revue toutes les autres questions liées aux états financiers qui sont soumises par les auditeurs ou la direction, ou qui doivent être soumises au comité d'audit aux termes des politiques comptables, des normes d'audit ou des exigences applicables.

e) Approbation d'autres renseignements financiers

Le comité d'audit examine et, s'il le juge opportun, approuve et recommande au conseil à des fins d'approbation l'information financière figurant dans un prospectus ou dans un autre document servant au placement de titres de la Société, les communiqués présentant les résultats financiers de la Société ou fondés sur ceux-ci et toute autre information financière importante, notamment les prévisions financières qui sont fournies aux analystes ou aux agences de notation ou qui sont diffusées d'une autre manière dans le public.

Auditeurs

a) Généralités

Le comité d'audit est chargé de la supervision des travaux des auditeurs, notamment les travaux réalisés par les auditeurs en vue d'élaborer et de délivrer un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou de certification, ou de tout autre travail connexe.

b) Nomination et rémunération

Le comité d'audit examine et, s'il le juge opportun, choisit les auditeurs externes et recommande leur nomination et leur rémunération au conseil à des fins d'approbation. Le comité d'audit a le pouvoir ultime d'approuver les conditions de toutes les missions d'audit, notamment le plan d'audit des auditeurs, ainsi que les honoraires qui seront versés pour ces services.

c) Résolution des différends

Le comité d'audit est chargé de résoudre les différends entre la direction et les auditeurs concernant les questions liées à la présentation de l'information financière qui sont portées à son attention.

d) Discussions avec les auditeurs

Au moins une fois l'an, le comité d'audit discute avec les auditeurs des questions qui doivent faire l'objet, aux termes des normes d'audit applicables, d'une discussion entre les auditeurs et le comité d'audit.

e) Plan d'audit

Au moins une fois l'an, le comité d'audit examine un sommaire du plan d'audit annuel des auditeurs. Le comité d'audit étudie et examine avec les auditeurs toutes modifications importantes de la portée du plan.

f) Rapport d'examen trimestriel

Le comité d'audit examine un rapport préparé par les auditeurs à l'égard de chaque jeu d'états financiers intermédiaires de la Société.

g) Indépendance des auditeurs

Au moins une fois l'an, et avant que les auditeurs délivrent leur rapport sur les états financiers annuels, le comité d'audit obtient des auditeurs une déclaration écrite officielle décrivant tous les liens existants entre les auditeurs et la Société, discute avec eux des liens ou des services indiqués qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs et obtient des auditeurs la confirmation écrite qu'ils sont objectifs et indépendants au sens du code ou des règles d'éthique ou de déontologie applicable adopté par l'institut ou l'ordre provincial des comptables agréés dont les auditeurs sont membres et des autres exigences applicables. Le comité d'audit prend les mesures appropriées pour surveiller l'indépendance des auditeurs.

h) Évaluation et rotation de l'associé principal

Au moins une fois l'an, le comité d'audit examine les compétences et le rendement du ou des associés principaux des auditeurs et détermine s'il est approprié d'adopter une politique de rotation des associés principaux des auditeurs externes ou de maintenir une telle politique.

i) Obligation d'approbation préalable des services non liés à l'audit

Le comité d'audit approuve à l'avance le recours aux services des auditeurs pour fournir à la Société les services non liés à l'audit qu'il estime souhaitables (ainsi que l'ensemble des honoraires qui seront versés aux auditeurs pour ces services), conformément aux exigences applicables et aux politiques et procédures approuvées par le conseil. Le comité d'audit évalue l'incidence de ces services et de ces honoraires sur l'indépendance des auditeurs. Le comité d'audit peut déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un membre du comité d'audit. Les décisions d'un membre du comité d'audit à qui ce pouvoir a été délégué doivent être portées à la connaissance de l'ensemble du comité d'audit à sa prochaine réunion régulière prévue.

j) Approbation des politiques d'embauche

Le comité d'audit examine et approuve les politiques d'embauche de la Société concernant les associés et les employés, actuels et anciens, des auditeurs externes, actuels et anciens, de la Société.

k) Membres de la direction financière

Le comité examine la nomination de membres clés de la direction financière, en discute avec la direction et recommande des candidats compétents au conseil, au besoin.

Contrôles internes

a) Généralités

Le comité d'audit passe en revue le système de contrôles internes de la Société.

b) Établissement, examen et approbation

Le comité d'audit oblige la direction à mettre en place et à maintenir des systèmes appropriés de contrôles internes conformément aux exigences applicables, notamment des contrôles internes à l'égard de l'information financière et la présentation de l'information, et à examiner, à évaluer et à approuver ces procédures. Au moins une fois l'an, le comité d'audit évalue et examine avec la direction et les auditeurs :

- (i) l'efficacité de ce qui suit ou les faiblesses ou les défaillances dans ce qui suit : la structure ou le fonctionnement des contrôles internes de la Société (y compris les contrôles et la sécurité des systèmes d'information informatisés), le cadre général de contrôle pour la gestion des risques commerciaux et les contrôles comptables, les contrôles financiers et les contrôles à l'égard de l'information présentée (y compris les contrôles à l'égard de la présentation de l'information financière), les contrôles non financiers, les contrôles de nature juridique et réglementaire et l'incidence des faiblesses identifiées dans les contrôles internes sur les conclusions de la direction;
- (ii) toutes modifications importantes des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière qui sont communiquées ou que l'on envisage de communiquer, notamment celles figurant dans les documents que la Société dépose périodiquement auprès des organismes de réglementation;
- (iii) toutes questions importantes soulevées par une demande ou une enquête de la part des organismes de réglementation ayant compétence à l'égard de la Société;

- (iv) le programme de prévention et de détection de la fraude de la Société, y compris les défaillances des contrôles internes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité de l'information financière ou d'exposer la Société à d'autres pertes importantes liées à la fraude interne ou externe et l'ampleur de ces pertes et toute mesure disciplinaire à l'égard d'une fraude imposée à des membres de la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans la présentation de l'information financière;
- (v) toutes questions et recommandations importantes connexes des auditeurs ainsi que la réponse de la direction à leur égard, notamment le calendrier de mise en œuvre des recommandations afin de corriger les faiblesses des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles à l'égard de l'information présentée.

Conformité aux exigences légales et réglementaires

Le comité d'audit examine les rapports du secrétaire et des autres membres de la direction de la Société concernant des questions d'ordre juridique ou de conformité qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la Société, l'efficacité des politiques de conformité de la Société et toutes communications importantes reçues de la part des organismes de réglementation. Le comité d'audit passe en revue l'évaluation et les déclarations faites par la direction relativement à la conformité avec la législation et les lignes directrices spécifiques applicables et les plans de la direction pour remédier aux défaillances identifiées.

Procédures de dénonciation établies par le comité d'audit

Le comité d'audit établit des procédures concernant a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et b) la soumission, de façon confidentielle et sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société, de préoccupations concernant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit. Le comité d'audit examine ces plaintes ou préoccupations et, s'il juge que la question nécessite une enquête supplémentaire, il enjoint au président du comité d'audit de retenir les services de conseillers externes, selon ce qui est nécessaire ou approprié, pour enquêter sur la question et il travaillera de concert avec la direction et le chef du contentieux pour en arriver à une conclusion satisfaisante.

Renseignements sur le comité d'audit qui doivent être divulgués

Le comité d'audit prépare, révise et approuve tous les renseignements sur le comité d'audit qui doivent être divulgués en vertu des exigences applicables dans les documents d'information de la Société.

Délégation

Le comité d'audit peut, dans la mesure où les exigences applicables le permettent, désigner un sous-comité chargé d'examiner toute question relevant du présent mandat que le comité d'audit juge pertinente.

5. Aucune création de droits

Le présent mandat est un énoncé de politiques générales devant faire partie du cadre de gouvernance souple à l'intérieur duquel le comité d'audit évolue. Bien qu'il doit être interprété à la lumière de l'ensemble des lois, des règlements et des exigences d'inscription applicables, ainsi que dans le contexte des statuts et des règlements administratifs de la Société, le présent mandat ne vise pas à établir des obligations juridiquement contraignantes.

6. Examen des règles

Le comité passe en revue et met à jour chaque année le présent mandat et le soumet au conseil à des fins d'approbation.